

AHP.QC-66

6<sup>e</sup> Année N<sup>o</sup> 10

Le numéro : 1 fr. 25

15 Mai 1925

# LA POLOGNE

## POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

### SOMMAIRE

Jacek Sygnarski  
Beau Chemin 7  
1722 Bourguillon  
Telefon 0377 223354

	Pages
La vie politique (A. F.).....	377
La vie économique (A. MERLOT).....	387
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI) .....	397
L'art polonais à Paris (EDOUARD WORONIECKI).....	415
Informations diverses.....	417

PARIS  
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE  
5, RUE GODOT-DE-MAUROY

FONDATION  
ARCHIVUM HELLICUM-POLONICUM  
Fribourg

AHP.LAPO-FR-1925-010

# LA POLOGNE

POLITIQUE. ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

---

Bulletin d'Études et d'Informations  
publié par l'Association France-Pologne

---

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

---

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

---

**Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9<sup>e</sup>)**

Téléphone Louvre 11-86

---

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

---

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

---

## PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.  
ÉTRANGER Un an, 25 francs.

*Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,*

à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9<sup>e</sup>

---

Le service du Bulletin est effectué gratuitement  
aux Membres de l'Association France-Pologne  
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

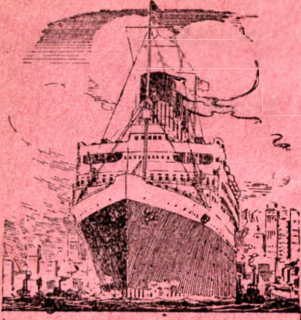
---

Prix du numéro : 1 fr. 25

---

*La Pologne politique, économique, littéraire et artistique* insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique.*



COMPAGNIE  
GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. Seine 64-483

Service  
**LE HAVRE - GDYNIA**

Départs fréquents par le Paquebot "*POLOGNE*"

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale  
Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

---

---

**BANQUE FRANCO-POLONAISE**

R. C. 182 068

Société Anonyme au Capital de 30 MILLIONS de francs

Adresse télégraphique :

BAFRAPOLAB-PARIS

SIÈGE SOCIAL :

41, Avenue de l'Opéra

Tel. : { CENTRAL 08-39  
LOUVRE 62 55

Succursales et Agences :

{ VARSOVIE 4 Czackiego  
KATOWICE 9 Dyrekcyja  
DANZIG 127 Hundegasse

La *BANQUE FRANCO-POLONAISE*, constituée en 1920 avec le concours des principaux Etablissements de Crédit, notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial....., s'occupe de toutes les opérations de Banque en France et à l'Etranger.

Elle est particulièrement organisée pour traiter avec la Pologne et la Ville Libre de Danzig les **affaires de change, de marchandises, d'escompte, et effectuer tous paiements, encaissements, transferts de fonds, opérations de bourse, etc...**

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5 RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9<sup>e</sup>) — Tél. : Louvre 11-86

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : M. J. NOULENS, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaise.

*Vice-Présidents* : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C<sup>ie</sup> ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

*Ambassade* : MM. FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne.

*Membres* : MM. AMIC, Sénateur, Président du Comité Français des Expositions ; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; Commandant J.-R. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C<sup>ie</sup> ; LÉON DOUARCHE, délégué de l'Office National du Commerce extérieur de la France ; DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; CHARLES GEORGES-PICOT, Vice-Président de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Acieries de Huta-Bankowa ; GEORGES LASOCKI, Consul Général de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Sénateur, Attaché Honoraire à l'Ambassade de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur ; GEORGES POLLET, Président du Comité Français des Pétroles en Pologne ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur Conseil de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-italienne des Houillères de Dombrowa ; SIMON, Ingénieur en chef des Mines, Administrateur-délégué de la Société Fermière des Mines fiscales de l'Etat Polonais en Haute-Silésie ; CASIMIR SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ; LADISLAW SRZEDNICKI, Ancien Président de la Société des Ingénieurs Polonais à Paris.

*Directeur* : M. ALEXANDRE MERLOT.

### CORRESPONDANTS

*En Pologne* : CHAMBRE DE COMMERCE POLONO-FRANÇAISE à Varsovie.

*En Algérie* : M. ARSÈNE ROZÉE, Consul de Pologne à Alger.

## ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Ambassade de Pologne*, 14, avenue de Tokio, Paris, 16<sup>e</sup> (Tél. : Passy 96-83 et 96-84).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gauthier, Paris, 16<sup>e</sup> (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (8, rue Empereur-Vespasien) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (172, rue Victor-Hugo) ; Lille (117-119, boul. de la République) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (20, boul. Louis-Salvator) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 14, avenue de Tokio, Paris, 16<sup>e</sup> (Tél. : Passy 96-83 et 96-84).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter-).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8<sup>e</sup> (Tél. : Elysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'émigration ouvrière polonaise en France*. — Président : M. HIERONIMKO, 8, avenue Montaigne (VIII<sup>e</sup>).
- Union Syndicale des Correspondants Polonais, à Paris*. — Président : M. Paul KLECZKOWSKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Trésorier : M. Stanislas ROGOŹ ; Secrétariat : 180, rue Blomet (XV<sup>e</sup>) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Balignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17<sup>e</sup>.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D<sup>r</sup> DE WEGIENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17<sup>e</sup>.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1<sup>er</sup>.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6 quai d'Orléans, Paris, 4<sup>e</sup>. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Société Polonaise des Amis du Livre à Paris* (Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu). — Président : M. Stanislaw Piotr Koczorowski. — Secrétaire : M<sup>lle</sup> B. MONKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4<sup>e</sup>.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13<sup>e</sup>.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Polocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 123, boulevard Haussmann, Paris, 9<sup>e</sup>.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4<sup>e</sup>.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4<sup>e</sup>.
- Protection Polonaise*. — Présidente : M<sup>me</sup> CHLAPOWSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4<sup>e</sup> (Tél. : Gobelins 60-15).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — Président : M. LADISLAS MILKUSZYC ; Secrétaire Général : M. BOLESLAS BIELSKI. — 7, rue Corneille, Paris (VII<sup>e</sup>).
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*.
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M<sup>me</sup> MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Emile-Allez, Paris, 17<sup>e</sup>.
- Union des Anciens Combattants Polonais en France*. — Président : M. Jean P. PALEWSKI, 160, rue de Grenelle, Paris ; Secrétaire général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — 180, rue Blomet, Paris (XV<sup>e</sup>). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : M. MINCER. — Vice-Présidents : MM. POTOCKI et KARASIEWICZ. — Secrétaire : M. KIELANOWSKI.
- Société des Amis du Théâtre Polonais à Paris*, 15, rue de Chabrol, Paris, 10<sup>e</sup>.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9<sup>e</sup> (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2<sup>e</sup> (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9<sup>e</sup> (Tél. Louvre 11-86).

# BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Capital Zl. 7.812.500. Réserves Zl. 1.868.500 (environ 38 Millions de Francs).

*Siège Social : 8 rue Traugutta, Varsovie*

**SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun**

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION.** — *Président* : M. Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie, Administrateur de la Banque de Pologne. — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances "Omnium"; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes; Witold Czamański, Directeur Général de British and North European Bank Ltd, à Londres; Baron Stanislas Dangel, Industriel; Jean Dębski, Député; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; René Frachon, Administrateur de la Société Commerciale de l'Ouest Africain, Administrateur de la Banque Privée, Lyon-Marseille; Edouard Geisler, Président de la Compagnie d'Assurances "La Vistule"; V. Hauzeur, Négociant; Vicomte de Jonghe, Industriel à Paris; W. Korfanty, Député, ancien Ministre, Président de la Société Fermière des Mines d'Etat "Skarboferm", Président du Conseil d'Administration de la Banque de Silésie; Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; S. Osiecki, Vice-Président de la Diète; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier; Prince Janusz Radziwill, Président du Conseil d'Administration de la Société "Nitrat". Président de la Société des Sucrieries "Szpanów"; Comte Witold Sagajllo, Administrateur Délégué de la "Société Varsoviennne de Charbonnages"; Baron M. Passerat de Silans, Industriel à Paris.; Joseph Wegner, Juge au Tribunal de Commerce; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques "Grodzisk", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

**DIRECTION GÉNÉRALE.** — *Directeur Général* : M. Stéphane Benzel. — *Directeur Général-Adjoint* : T. Urbański. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, K. Czamański, L. Mikołajczyk, S. Pawłowski.

**DIRECTION A PARIS.** — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil*; S. Bornstein, *Directeur*:

**SUCCURSALES EN POLOGNE.** — Varsovie (9), Aleksandrów, Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskpodlaski, Bielsko (Silésie), Brodnica, Brześć-s/Bug, Brzeziny, Bydgoszcz, Chełm, Chełmno, Chełmża, Chojnice, Chrzanów, Czersk, Częstochowa, Dąbrowa, Drohobycz, Dubno, Działdów, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostrołęka, Ostrów-Lomz. (Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarżysko, Stonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Wioclawek, Włodawa, Włodzimierz, Wołkowysk, Zamosc, Zawiercie, Zdobunów, Zduńska Wola, Zelechow, Zgierz, Żółkiew, Żuromin, Zychlin, Zyrardów.

Succursales à **Dantzig (Gdańsk)**, 18, Reitbahn.

Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2. — Bruxelles, 30, Marché aux Poulets.

Rotterdam, 103, Coolingsel.

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants

Dépôts à vue . . . . .	5 0/0
— 3 mois . . . . .	5 1/2 0/0
— 6 mois . . . . .	6 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne

R. C. Seine 158.611

## LA VIE POLITIQUE

### LA FÊTE NATIONALE DE LA POLOGNE.

Le 3 mai 1925, jour de la Fête Nationale de la Pologne, a été célébré, sur le territoire polonais, avec une ferveur unanime : à Varsovie a eu lieu, à Mokotow, une revue des troupes de la garnison, qui a été passée par le président de la République, entouré de tous les membres du gouvernement, et accompagné de toutes les notabilités officielles et du corps diplomatique : une foule enthousiaste a assisté au défilé des 14.000 hommes, qui prenaient part à la revue.

De grandes réjouissances publiques ont permis à la joie populaire de se manifester : c'est ainsi qu'à Varsovie ont été organisés des concerts en plein air, des représentations gratuites dans les cinémas et dans les théâtres, etc...

A Paris, la Société de Protection du Travailleur Polonais (Tow. Pracy Społeczno-Kulturalnej w Paryżu) a organisé, la veille de la fête nationale, le 2 mai 1925, dans la salle Carnegie, 173, boulevard Saint-Germain, une brillante soirée : le professeur Z.-L. Zaleski, qui vient de recevoir la rosette d'officier de l'Ordre National polonais « Odrodzenie Polski », a fait une belle conférence sur la Constitution du 3 mai ; puis, S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, Ambassadeur de Pologne en France, a prononcé une vibrante allocution; enfin, un programme artistique, qui a été remarquablement joué, comportait l'exécution des œuvres de Wieniawski, Szopski, Opieski, Binental, Morawski et Chopin, par Mmes Zofja Szreniawa, H. Jarecka, MM. Władysław Syrewicz, Z. Jarecki, E. Morawski, Zygmunt Dygat.

Le 3 mai, après la messe qui eut lieu en l'église de l'Assomption et à laquelle assistait une énorme affluence, S. Exc. M. l'ambassadeur de Pologne et Mme de Chlapowska ont reçu les membres de la colonie polonaise de Paris dans les salons du nouvel hôtel de l'ambassade, 12, avenue de Tokio.

Dans l'après-midi, une délégation du Conseil d'administration de l'Association France-Pologne, conduite par MM. Noulens, président, et Lewandowski, vice-président, est venue présenter à l'ambassadeur les vœux de l'association : M. Noulens prononça une charmante allocution, dans laquelle il rappela combien la Pologne est chère aux cœurs français; il dit aussi que l'Association avait regretté d'avoir été empêchée, cette année, par suite des élections municipales, d'organiser, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la manifestation traditionnelle. L'ambassadeur de Pologne remercia avec émotion M. Noulens de ses paroles, et il tint à affir-

mer, une fois de plus, la nécessité d'une étroite collaboration franco-polonaise pour le respect des traités et le maintien de la paix.

M. de Chlapowski reçut ensuite MM. Widor, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, Bigourdán, membre de l'Académie des Sciences, ancien président de l'Institut, et notre ami et collaborateur Henri de Montfort, secrétaire de l'Institut, qui lui remirent, avec les signatures recueillies, le texte de la lettre adressée par les membres des Académies et des Universités de France à leurs confrères et collègues de Pologne : on trouvera, dans le chapitre relatif à l'inauguration de l'Institut français de Varsovie, le texte de ce document, les noms des signataires; on lira également l'allocution prononcée par M. de Chlapowski.

Dans la soirée, un dîner de gala a été offert, à l'ambassade, par S. Exc. M. l'Ambassadeur de Pologne et Mme de Chlapowska en l'honneur de M. Gaston Doumergue, président de la République française.

Parmi les personnalités ayant assisté à ce dîner, citons notamment :

M. Paul Painlevé, président du Conseil, ministre de la Guerre;  
S. Exc. M. l'Ambassadeur d'Angleterre et la marquise de Crewe;  
S. Exc. M. l'Ambassadeur d'Italie et Mlle Avezzana;

Le maréchal Foch;

S. Exc. M. Jules Cambon, président de la Conférence des Ambassadeurs;

S. Exc. M. J. Noulens, Ambassadeur de France, président de l'Association France-Pologne et de la Chambre de Commerce franco-polonaise;

M. Maurice Quentin, président du Conseil municipal de Paris;  
M. le ministre de Roumanie;

M. le ministre de Norvège et la baronne Wedel Jarlsberg;

M. le ministre de Yougoslavie et Mme Spalaikovitch;

Le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris;

Le général Niessel, inspecteur général de l'Aéronautique, ancien chef de la Mission militaire française en Pologne;

Le général Lasson, secrétaire général de la Présidence de la République et Madame;

M. Jules Michel, secrétaire général de la Présidence de la République et Madame;

M. Laroche, directeur des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères et Madame;

M. de Fouquières, directeur du Protocole;

Mme Osusky;

Marquise de Saint-Paul;

Comtesse Jean de Montebello;

M. Whitehouse, conseiller de l'Ambassade des Etats-Unis et Madame;

Madame Vacaresco;

M. Ivan Kerno, conseiller de la Légation de Tchécoslovaquie,

M. Ladislas Mickiewicz;



grondait la révolution. En dépit des obstacles, avec un optimisme joyeux, que lui donnait sa liberté reconquise, la Pologne s'est mise au travail et elle a résolu successivement tous les problèmes si graves qui se sont posés devant elle au lendemain de sa renaissance.

Elle a terminé, par le traité de Riga, avec le gouvernement des Soviets, signé le 18 mars 1921, la guerre sanglante qui lui avait été imposée et se sauvant elle-même, elle a sauvé en même temps la civilisation européenne. Au moment mémorable de la bataille de la Vistule en 1920, une fois de plus, la Pologne a été le rempart qui a abrité l'Occident.

La guerre finie, la Pologne s'attaqua avec non moins d'énergie aux tâches d'ordre économique et financier. C'est par ses propres moyens et ressources que le pays a reconstruit ses régions dévastées, assaini ses finances, équilibré son budget ; depuis un an, la Pologne est dotée d'une monnaie stable au pair de l'or, garantie par une encaisse métallique, ce qui lui donne le moyen de résister à tous les soubresauts du change. Voilà le grand progrès réalisé dans les domaines économique et financier.

Dans l'ordre politique également, une tâche énorme a été accomplie. Une constitution a été votée qui compte parmi les plus libérales de notre temps et qui s'inspire dans plusieurs de ses dispositions du modèle que lui offre la III<sup>e</sup> République.

L'organisation administrative a été achevée, le nombre des fonctionnaires a été considérablement réduit, plus de 40.000 emplois administratifs ont été supprimés. De grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne la législation. Des lois sociales ont été votées qui assurent à la classe ouvrière une protection légitime, des conditions de travail normales dans la patrie reconstituée.

Tel est le bilan de ces sept années. On a dit à plusieurs reprises que la Pologne était la clef de voûte de l'Europe. Et, en effet, la mission qui lui est dévolue dans l'Europe Centrale et Orientale est grave et pleine de responsabilités. On entend, à juste titre, qu'elle contribue au maintien de la paix. La Pologne est consciente du rôle qu'elle est appelée à jouer. Seule, une Pologne forte et prospère sera réellement utile et précieuse pour l'équilibre européen. Aussi la Pologne ne s'est pas contentée de mettre de l'ordre dans sa maison, de panser les blessures de guerre et de se fortifier ; elle a cherché aussi, de concert avec ses amis et alliés, à consolider l'union de tous ceux qui sont appelés à veiller au maintien des traités, qui sont la base même de l'ordre public de l'Europe contemporaine. Alliée à la Roumanie, la Pologne a noué des liens étroits avec une nation slave elle aussi, la Tchécoslovaquie, dont les intérêts sont souvent si semblables aux nôtres. La Pologne est le trait d'union naturel entre la Petite Entente et les Pays Baltes dont la collaboration se développe avec le concours actif du gouvernement de Varsovie.

Mais en parlant des amitiés et des alliances de la Pologne, il faut parler en premier lieu de l'alliance qui est la base même de notre politique extérieure, je veux dire de notre alliance avec la France. L'amitié franco-polonaise ne date ni d'aujourd'hui, ni d'hier, elle est aussi vieille que nos deux patries. Depuis toujours, la Pologne fut aimée en France aussi ardemment que la France l'est en Pologne.

Un idéal commun, une façon souvent identique d'envisager les grands problèmes, nous unissaient. Et comment oublier que c'est en France que des milliers de patriotes polonais trouvaient, chaque fois que les vicissitudes de notre histoire les forçaient à fuir le sol natal, le meilleur accueil et une seconde patrie. Aussi l'alliance franco-polonaise renaissait-elle tout naturellement dès qu'il y eut de nouveau une Pologne avec laquelle la France pût traiter. Fortement enracinée dans l'histoire, l'alliance franco-polo-

naise; basée sur les intérêts communs, nourrie d'une sensibilité commune, est aujourd'hui un des grands facteurs du maintien de la paix, que nos deux pays ont achetée par un sacrifice sanglant. En défendant leurs intérêts, la France et la Pologne défendent en même temps l'intérêt général qui est celui de la paix.

Au moment où l'on étudie les possibilités de garantir cette paix, je tiens à souligner qu'il ne peut y avoir de garantie réelle de la sécurité aux dépens de la Pologne.

Nous avons déjà donné des preuves multiples de notre esprit de conciliation. Faut-il rappeler que la Pologne nouvelle n'a reçu qu'une partie du patrimoine de la Pologne ancienne, que des millions de nos frères sont restés incorporés aux Etats voisins? Faut-il rappeler, qu'au moment de la délimitation des frontières actuelles de la Pologne, notre nation a consenti à des sacrifices très lourds, pour permettre le développement des relations normales avec ses voisins?

Consciente de la tâche difficile qui lui incombe, la Pologne ne cherche aucun accroissement territorial, aucune conquête. Elle sait que sa résurrection a été un acte de justice internationale. En défendant son patrimoine national, le peuple de Pologne défend les principes élevés de la justice et du droit, sans lesquels il ne peut y avoir de progrès de l'humanité et de solidarité des nations civilisées.

La Pologne se rend donc compte qu'en veillant à l'intégrité de ses frontières elle veille en même temps à l'équilibre et à la sécurité de l'Europe, elle se sent investie d'une mission sacrée. On peut être assuré que, forte de son bon droit, de ses amitiés et de ses alliances, elle n'y faillira point.

Cette soirée s'est terminée par un concert très réussi, auquel ont donné leur collaboration si appréciée M. Bimental, Mlle Tronche, MM. Féret et Camot, M. Paul Kleczkowski, Mlle Lucy Dragon, M. Sigismond Dygat, M. Félix Eyles, Mme Hélène Kahn-Casella, Mme Hélène Jarecka, Mlle Lucienne Radisse, M. Charles Szymanski.

M. Gaston Doumergue, président de la République française, a fait parvenir à M. Wojciechowski, président de la République de Pologne, le télégramme suivant :

Il m'est particulièrement agréable d'exprimer à Votre Excellence, à l'occasion de la fête nationale, mes bien vives félicitations auxquelles je joins les vœux chaleureux qu'au nom de la France j'adresse à la Pologne amie et alliée.

M. Wojciechowski, président de la République de Pologne, lui a répondu en ces termes :

Vivement touché des paroles chaleureuses que Votre Excellence a bien voulu m'adresser le jour de notre fête nationale et des vœux transmis à la Pologne au nom de la France, je tiens à lui exprimer en mon nom et au nom de la nation polonaise mes remerciements les plus vifs et à l'assurer de l'amitié inaltérable que la Pologne porte toujours à son illustre alliée.

M. Painlevé, président du Conseil, ministre de la Guerre de

France, a reçu la dépêche suivante en réponse au télégramme qu'il avait adressé à M. Grabski, président du Conseil de Pologne :

C'est avec une vive émotion que j'ai reçu, à l'occasion de notre fête nationale, la missive chalcureuse par laquelle vous me dites, monsieur le président, les sentiments qui animent la glorieuse armée française à l'égard de la nôtre. Les traditions qui nous rattachent et que vous évoquez de façon si éloquente constituent en effet le fondement même de l'amitié fraternelle qui unit la Pologne et la France et resserrent encore davantage leur collaboration, en vue de réaliser l'idéal pacifique auquel ces deux nations consacrent tous leurs efforts. Je vous en remercie très sincèrement, aussi bien en mon nom qu'en celui du général Sikorski, qui a été particulièrement touché de votre cordial message.

M. Noulens, président de l'Association France-Pologne, a envoyé, le 3 mai, le télégramme suivant à M. Wojciechowski, président de la République de Pologne :

Association Franco-Pologne salue ce 3 mai Président République Pologne Lui renouvelle expression admiration pour laborieux peuple polonais et sentiments amitié de France fidèle et constante.

L'Association a également envoyé le message suivant au comte Adam Zamoyski, président de l'Union des Associations polonaises :

De cœur avec Associations Polonaises pour célébrer 3 mai leur exprime sentiments croissante amitié et espérance avenir prospère et magnifique mérité par nos travaux communs.

Le comte Adam Zamoyski a répondu dans les termes suivants :

En réponse à son télégramme de félicitations à l'occasion du trois Mai, l'Union des Associations polonaises adresse au Comité France-Pologne et à son éminent Président M. Noulens, l'expression de ses remerciements et l'assure de sa fidélité au même fécond labeur pour la collaboration des deux patries.

D'autre part, M. Wojciechowski a chargé S. Exc. M. l'Ambassadeur de Pologne à Paris de remercier l'Association France-Pologne pour son télégramme, auquel il a été très sensible.

#### POLOGNE ET SAINT-SIÈGE.

Au cours de l'audience accordée au pèlerinage des étudiants et lycéens polonais, venus à Rome, à Pâques, à l'occasion de l'Année sainte, le pape a prononcé l'allocution suivante, qui a produit une profonde impression en Pologne.

Votre présence m'emplit d'une joie particulière puisque vous me

rappelez la Pologne. Vous me rappelez votre patrie qui est aussi la nôtre, étant donné que j'ai en quelque sorte le droit de dire que je possède le titre de citoyen polonais. C'est en Pologne, en effet, qu'a pris naissance mon évêché, c'est là que j'ai reçu la consécration épiscopale qui non seulement m'est très chère, mais qui m'unit, moi, évêque consacré, là-bas à notre patrie et à la mienne, par des liens de communauté intellectuelle. C'est aussi pourquoi cette audience diffère de beaucoup de celles qui auront lieu au cours de la sainte année. De nombreux pèlerinages sont arrivés ici que je saluerai de tout mon cœur. Cependant votre pèlerinage éveille en moi les souvenirs tendres et sympathiques que j'ai apportés de Pologne, ce pays portant la devise éternelle « *Polonia semper fidelis* ».

Vous êtes les premiers à venir de Pologne — toi, jeunesse qui es l'avenir des nations et vous, instituteurs et institutrices qui la conduisez. J'aperçois ici encore des hauts fonctionnaires; je me rends compte de votre organisation et de l'ordre qui est parmi vous et je me réjouis sincèrement de la conviction que la Pologne reconstituée saura perfectionner constamment son organisation, de même que consolider sa prospérité et sa liberté reconquise. Des liens splendides, glorieux et pleins de vitalité unissent la Pologne à Rome. C'est la foi qui a donné à la Pologne la force de persévérance aux heures les plus sombres, c'est la foi qui fut son principal bouclier. Je voudrais que de retour de votre premier voyage et pèlerinage à Rome, vous vous sentiez affermis dans les dogmes de l'Église catholique romaine, je souhaiterais que vous puissiez encore communiquer cette foi accrue et fortifiée à ceux qui n'ont pas pu venir ici. C'est cette volonté que j'exprime devant vous en y joignant ma bénédiction que, fidèles au souvenir de vos pères prêts à vivre et à mourir avec la devise « *Polonia semper fidelis* », vous reveniez en Pologne et que votre foi de jeunesse vous accompagne, ô mes enfants, à travers tout votre pays, que vous soyez à Varsovie, ou à Wilno, à Leopold ou Cracovie, à Lublin ou à Grodno.

#### POLOGNE ET TCHÉCOSLOVAQUIE.

Les gouvernements polonais et tchécoslovaque viennent de publier le traité de conciliation et d'arbitrage obligatoires, conclu le 23 avril 1925 entre la République de Pologne et la République de Tchécoslovaquie.

L'article premier précise l'objet de cet acte.

Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à soumettre à la procédure de conciliation ou à la procédure d'arbitrage tous les différends qui viendraient à s'élever entre Elles et qui n'auraient pu être résolus par la voie diplomatique dans un délai raisonnable.

Le présent traité ne s'appliquera pas aux différends pour la solution desquels une procédure spéciale est ou sera prescrite par d'autres conventions entre les Parties Contractantes. Toutefois, rien n'empêche les Parties Contractantes d'appliquer même pour ces différends la procédure de conciliation établie par le présent traité.

Les dispositions du présent traité ne s'appliquent pas en outre aux questions concernant le Statut territorial des Parties Contractantes.

Tout différend susceptible d'être réglé de la manière indiquée ci-dessus sera soumis à la procédure de conciliation à moins que les Parties ne conviennent de le soumettre immédiatement à l'arbitrage, si l'une des Parties le demande.

La Pologne et la Tchécoslovaquie institueront, dans un délai de six mois, une commission permanente de conciliation, composée de cinq membres : elles nommeront chacune deux membres, l'un, parmi ses propres nationaux, l'autre, parmi les ressortissants d'un Etat tiers; elles désigneront, pour la durée de cinq ans, le président de la commission parmi les ressortissants d'un Etat tiers, d'un commun accord; à défaut, le président du Conseil Fédéral suisse, s'il y consent, procédera à cette désignation.

La convention détermine avec précision la procédure applicable pour l'examen des affaires : dans un délai de six mois, à partir du jour où elle a été saisie du différend, la Commission de conciliation devra présenter un rapport, comportant un projet de règlement, mais n'ayant le caractère d'une sentence arbitrale, ni en ce qui concerne l'exposé des faits, ni en ce qui concerne les considérations juridiques.

Les Parties porteront à leur connaissance réciproque, ainsi qu'à la connaissance du président de la Commission de conciliation, dans un délai raisonnable, n'excédant toutefois pas la durée de trois mois, si elles acceptent les conclusions du rapport et les propositions qui y sont contenues.

L'article 15 prévoit les cas où les Parties contractantes peuvent avoir recours à l'arbitrage, et précise le mode de constitution du tribunal d'arbitrage.

Au cas où la Commission de Conciliation n'aboutirait pas à la rédaction d'une proposition relative au règlement du différend, dans le délai visé à l'article 12, al. 1, du présent traité;

au cas, où l'une des Parties Contractantes ou toutes les deux, n'adopteraient pas les conclusions du rapport de la Commission de Conciliation et les propositions qui y sont contenues;

au cas, où Elles ne se prononceraient pas dans le délai visé à l'art. 13, al. 1 du présent traité qu'Elles adoptent les conclusions du rapport et les propositions qui y sont contenues;

le différend sera soumis à l'arbitrage et le tribunal d'arbitrage sera établi par l'accord des Parties Contractantes.

A défaut de constitution du tribunal par l'accord des Parties dans un délai de trois mois à compter du jour où l'une des Parties aura adressé à l'autre la demande d'arbitrage, il sera procédé de la manière suivante :

Chaque Partie nommera deux arbitres dont l'un devra être sur la liste des membres de la Cour permanente d'arbitrage et choisi à l'exclusion de ses propres nationaux. Les arbitres ainsi désignés choisiront ensemble le Président du tribunal. En cas de partage des voix, le choix du Président sera confié, à la requête des Parties, au Président du Conseil Fédéral suisse, s'il y consent.

Le tribunal d'arbitrage, ainsi constitué, appliquera, sauf accord contraire entre les Parties :

1. Les conventions internationales, soit générales, soit spéciales, établissant des règles expressément reconnues par les Etats en litige;

2. La coutume internationale comme preuve d'une pratique générale acceptée comme étant le droit;

3. Les principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées;

4. Sous réserve de la disposition de l'article 59 du Statut de la Cour permanente, les décisions judiciaires et la doctrine des publicistes les plus qualifiés, comme moyen auxiliaire de détermination des règles de droit.

La sentence arbitrale est obligatoire et doit être exécutée de bonne foi par les Parties.

Il est bien entendu que les obligations assumées par les Parties contractantes en vertu de la convention n'entravent aucunement leur faculté de soumettre, d'un commun accord, un différend, qui aurait pu surgir entre elles, à la Cour permanente de justice internationale à La Haye.

#### L'ACTUALITÉ POLITIQUE.

Par un geste amical, qui est hautement apprécié en France, le gouvernement polonais vient de renoncer à la dernière tranche de l'emprunt de 400 millions de francs, qui lui avait été consenti en janvier 1924 : il a entendu ainsi alléger dans une certaine mesure la Trésorerie française et aussi mettre fin aux rumeurs infâmes qui représentaient la France, obéissant à des arrière-pensées impérialistes et armant ses alliés de l'Est pour réaliser un programme de conquête et de violence.

Bien entendu, il n'est pas question pour le gouvernement polonais de remplacer les cent millions de francs auxquels il vient de renoncer par un autre emprunt auprès d'une puissance étrangère; de plus, les commandes qui doivent découler du programme d'achats, établi par le gouvernement polonais, continueront d'être faites à l'industrie française dans la proportion antérieurement prévue.

\*  
\*\*

La Diète polonaise poursuit actuellement, avec activité, la discussion du budget.

\*  
\*\*

La conférence internationale, que le Conseil de la Société des Nations a convoquée à Genève pour préparer une convention sur le contrôle du commerce des armes et des munitions de guerre, s'est ouverte le lundi 4 mai 1925 : les débats en seront fort longs.

La Pologne est représentée à la conférence par le général Sosnkowski, qui a prononcé, le 6 mai, un important discours; il a principalement insisté sur les liens étroits, qui unissent la question du commerce des armes de guerre au vaste problème de la sécurité et du désarmement.

\*  
\*\*

Une catastrophe de chemin de fer, qui a tué 25 personnes et en a blessé 18, a eu lieu, le 30 avril 1925, à 23 h. 35, dans le « couloir

polonais », entre Tchew et Starogard, à deux kilomètres et demi de Starogard. Le train qui a déraillé est le train direct Insterburg-Berlin qui traverse sans s'arrêter le territoire polonais. Il était composé d'une locomotive polonaise avec service polonais et dix wagons avec service allemand.

Vingt minutes avant la catastrophe était passé au même endroit et sans encombre un train rapide allemand de transit.

L'accident s'est produit sur le talus qui s'élève à une hauteur de huit mètres, près de la forêt. La locomotive et cinq wagons sont tombés du talus, les autres sont restés sur la voie.

La position des wagons déraillés démontre que la catastrophe n'est pas imputable au matériel roulant non plus qu'à l'état de la voie, mais que la première partie du train a sauté entièrement des rails.

L'examen des rails et des traverses a permis de constater que les rails avaient été déboulonnés aux points de jonction et que la voie ferrée avait été déplacée du côté du remblai.

Un levier dissimulé dans la forêt trouvé à proximité du lieu de la catastrophe ainsi qu'un madrier en bois portant les mêmes empreintes que les traverses de la voie, ont sans doute servi au déplacement de la voie ferrée, opération effectuée évidemment par des gens au courant de la technique de la construction des voies.

On se trouve en présence d'un attentat criminel. L'opération du déplacement de la voie indique qu'il y a eu une direction technique intelligente.

L'enquête est conduite par une commission ministérielle et un procureur.

On ne peut manquer de rapprocher cette catastrophe des attentats similaires, commis récemment en France.

Signalons que le tribunal arbitral polono-allemand de Gdansk a jugé qu'aucune faute ne pouvait être imputée à la Pologne, à l'occasion de ce déplorable malheur.

\*  
\*\*

Le *Dziennik Ustaw* du 28 avril 1925 (n° 42, pos. 288) publie en langues polonaise, française et anglaise, le texte du protocole relatif à un amendement à l'article 393 du traité de Versailles et aux articles correspondants des autres traités de paix (composition du Conseil d'administration du Bureau International du Travail), signé à Genève, le 14 juin 1923, et ratifié, le 24 janvier 1925, par le président de la République de Pologne, en vertu de la loi du 12 juin 1924 (*Dziennik Ustaw* du 13 juillet 1924, n° 59, pos. 594).

\*  
\*\*

Le *Dziennik Ustaw* du même jour (n° 42, pos. 290), publie également, en langues polonaise et allemande, le texte de l'accord, signé, le 14 février 1924, entre la Pologne et la Ville libre de

Gdansk, au sujet du règlement des frais de procès; d'un avis en date du 17 avril 1925 (*Dziennik Ustaw* du 28 avril 1925, n° 42, pos. 291), l'échange de notes, approuvant cet accord, a été effectué à Gdansk, le 4 février 1925.

A. F.

## LA VIE ÉCONOMIQUE

### I. — PRODUCTION

#### LA PRODUCTION HOUILLÈRE DE LA POLOGNE EN 1924.

L'extraction houillère de la Pologne a atteint, en 1924, 32 millions 224.680 tonnes; elle est légèrement inférieure à celle de 1923, qui s'est élevée à 36.097.997 tonnes; et elle représente 79,12 % du tonnage extrait en 1913.

Cette production s'est répartie de la manière suivante entre les centres houillers.

	Extraction en 1924 (tonnes)
Bassin de Haute-Silésie .....	23.815.610
Bassin de Dombrowa .....	6.585.097
Bassin de Cracovie .....	1.823.973
Total .....	32.224.680

Nous comparons, dans les tableaux suivants, les résultats de l'année 1924 avec ceux des années antérieures, pour l'ensemble de la Pologne et pour chacun des bassins de Haute-Silésie, de Dombrowa et de Cracovie.

#### *Ensemble des bassins polonais.*

Années	Production totale (tonnes)	% de la production de l'année	
		précédente	de 1913
1924 .....	32.224.680	89,26	79,12
1923 .....	36.097.997	103,63	88,63
1922 .....	34.832.105	116,81	85,50
1921 .....	29.818.086	96,03	73,23
1920 .....	31.048.960	123,48	76,21
1919 .....	25.160.613	70,55	61,80
1913 .....	40.727.474	»	100,00



*Bassin de Haute-Silésie.*

Années	Production totale (tonnes)	% de la production	
		de l'année précédente	de 1913
1924 .....	23.815.610	89,43	74,57
1923 .....	26.630.153	103,92	83,38
1922 .....	25.791.612	115,17	80,75
1921 .....	22.393.807	90,33	70,11
1920 .....	24.789.835	129,12	77,62
1919 .....	19.198.261	»	60,11
1913 .....	31.937.475	»	100,00

*Bassin de Dombrowa.*

Années	Production totale (tonnes)	% de la production	
		de l'année précédente	de 1913
1924 .....	6.585.097	88,76	96,57
1923 .....	7.418.575	105,15	108,79
1922 .....	7.054.968	112,65	103,56
1921 .....	5.751.767	118,01	84,16
1920 .....	4.873.709	105,63	71,31
1919 .....	4.613.710	102,55	67,51
1913 .....	6.819.209	»	100,00

*Bassin de Cracovie.*

Années	Production totale (tonnes)	% de la production	
		de l'année précédente	de 1913
1924 .....	1.823.973	89,00	92,55
1923 .....	2.049.269	103,21	103,98
1922 .....	1.985.525	118,71	100,75
1921 .....	1.672.512	120,72	84,86
1920 .....	1.385.416	102,72	70,29
1919 .....	1.348.642	79,33	68,43
1913 .....	1.970.790	»	100,00

La Pologne a exporté en 1924 11.532.225 tonnes de charbon (en 1923, 12.560.295 tonnes) dont la presque totalité provenait de la Haute-Silésie; le principal pays de destination a été l'Allemagne, qui a reçu 6.776.859 tonnes, soit 58,76 % de l'exportation polonaise totale : sur ces 6.776.859 tonnes, 1.964.384 ont été reçues par la Haute-Silésie allemande, 210.096 par la Prusse orientale et 4 millions 602.379 par le reste de l'Allemagne, soit respectivement 17,03 %, 1,82 % et 39,91 % des exportations polonaises de houille.

Le tableau suivant énumère les pays, qui ont effectué des achats de houille en Pologne au cours de l'année 1924.

Pays de destination	Exportations polonaises de houille en 1924	
	Quantités (tonnes)	% de l'exportation polonaise totale
Allemagne .....	6.776.859	58,76
Autriche .....	2.857.370	24,78
Hongrie .....	686.082	5,95

Tchécoslovaquie .....	554.953	4,81
Ville libre de Gdansk .....	337.827	2,93
Roumanie.....	138.192	1,20
Suisse .....	61.644	0,54
Yougoslavie .....	59.739	0,52
Memel .....	19.264	0,17
Lettonie.....	14.223	0,12
Italie .....	13.576	0,12
Danemark .....	9.160	0,08
Lithuanie .....	1.468	0,01
Bulgarie .....	1.147	0,01
Suède .....	365	»
France .....	356	»
 Total .....	<hr/> 11.532.225	<hr/> 100,00

#### LA PRODUCTION SUCRIÈRE DE LA POLOGNE EN 1924-1925.

La production sucrière polonaise s'est élevée, pendant la campagne 1924-1925 à 4.358.625 quintaux de sucre, calculé en sucre blanc cristallisé, au lieu de 3.457.235 quintaux en 1923-1924; on constate donc, par rapport à la campagne précédente une progression intéressante; mais les résultats actuels restent inférieurs à ceux d'avant-guerre; les sucreries installées sur le territoire actuel de la Pologne ont fourni, en effet, au cours de l'exercice 1913-1914, 5.509.842 quintaux : l'industrie sucrière n'atteint donc que 79,1 % du rendement antérieur aux hostilités.

Il importe de remarquer qu'un certain nombre de sucreries, fonctionnant normalement en 1913-1914, ont cessé d'être actives depuis cette époque : ce sont dans la Pologne occidentale, les sucreries Niezychowo (67.610 quintaux), Tczew (59.950 quintaux); dans l'ancien « Royaume du Congrès » et dans les territoires de l'est, les sucreries Gucin (31.185 quintaux), Mircze (25.615 quintaux), Młodzieszyn (38.155 quintaux), Paturzyn (47.355 quintaux), Sanniki (44.305 quintaux), Silniczka (11.375 quintaux), Szreniawa (27.655 quintaux), Walentynow (35.625 quintaux), Zagłoba (43.660 quintaux).

Si l'on tient compte de ces sucreries disparues, par suite des événements de la guerre, la production se montait, en 1913-1914 à 3 millions 763.930 quintaux pour la Pologne occidentale, à 2.004.735 quintaux pour l'ancien « Royaume du Congrès » et les territoires de l'est, soit, au total, pour l'ensemble de la Pologne (y compris la Petite-Pologne) à 5.942.332 quintaux; dans ces conditions, la production de 1924-1925 représente, en réalité, 73 % de celle de 1913-1914.

Nous indiquons ci-après, pour chacune des grandes régions de la Pologne, d'une part, la production des campagnes 1923-1924 et 1924-1925, exprimée en quintaux de sucre blanc cristallisé, d'autre part, l'importance proportionnelle de la campagne 1924-1925 par rapport à la campagne 1913-1914 (en ne tenant pas compte des sucreries disparues depuis cette date).

A. Pologne occidentale (Poméranie, Posnanie et Haute-Silésie).

Sucreries	Campagne 1923-1924 (en quint.)	Campagne 1924-1925 (en quint.)	Rapport de la production de 1924-1925 à celle de 1913-1914 %
Chełmża.....	137.640	200.085	62,46
Gniezno .....	84.095	90.580	50,09
Gostyń .....	103.470	116.120	71,94
Janikowo.....	94.410	116.010	66,18
Kościan .....	119.830	142.590	97,19
Kruszwica .....	114.730	132.940	72,18
Matwy .....	127.150	151.090	72,03
Melno .....	36.990	54.295	82,10
Miejska Górka .....	122.790	118.860	95,38
Nakło .....	63.790	93.340	89,83
Opalenica .....	159.540	175.370	56,77
Pakość .....	81.100	95.380	56,37
Pelplin .....	74.105	93.515	82,55
Sroda .....	70.020	87.150	52,29
Swiecie.....	31.705	44.470	44,52
Szamotoły .....	77.515	77.805	55,65
Tuczno.....	66.330	74.925	58,08
Unistaw .....	35.170	45.485	45,95
Wierzchosławice ....	49.415	74.820	79,61
Witaszyce.....	72.520	101.065	60,81
Września .....	95.120	128.260	68,85
Zduny .....	63.105	72.635	61,84
Znin .....	114.305	124.520	65,15
<b>Totaux et rapports ..</b>	<b>1.995.845</b>	<b>2.411.310</b>	<b>66,31</b>

B. Ancien « Royaume du Congrès » et territoires de l'Est.

	Campagne 1923-1924 (en quint.)	Campagne 1924-1925 (en quint.)	Rapport de la production de 1924-1925 à celle de 1913-1914 %
Babino-Tomachowo .	12.385	33.490	237,85
Borowiczki .....	40.380	32.210	69,91
Brześć-Kujawski ....	85.730	89.430	102,63
Ciechanów .....	57.045	55.685	84,65
Cielce .....	18.970	22.050	77,11
Chełmca.....	17.985	23.910	111,02
Chocień .....	33.865	39.165	214,48
Czersk .....	21.350	25.860	82,97
Czestocice.....	35.975	43.735	94,52
Dobre.....	78.110	71.925	108,80
Dobrzelin .....	34.355	42.255	113,22
Elżbietów .....	4.095	10.240	29,26
Garbów.....	26.165	27.065	104,88
Gostawice .....	57.885	76.050	166,88
Gurzów .....	19.345	25.290	64,80
Izabelin .....	36.820	45.290	132,89
Józefów .....	47.135	45.875	46,08

Karwice-Ozieraný ...	12.060	82.055	215,05
Klemensów .....	25.185	31.805	100,03
Konstancja .....	29.645	34.430	90,53
Korzec .....	10.980	29.830	1 73,43
Krasiniec .....	32.945	31.220	86,72
Leśmierz.....	32.020	30.485	91,43
Lublin.....	35.675	56.155	94,25
Łanieta .....	17.105	20.700	79,75
Łubna .....	11.430	34.555	152,32
Łyszkowice .....	18.170	21.260	139,54
Mała Wieś .....	»	15.000	44,94
Marja .....	14.370	15.375	61,87
Michałów .....	32.395	38.565	86,89
Milejów.....	20.000	34.975	102,35
Młynów.....	21.715	26.135	106,08
Model .....	28.830	29.695	237,65
Nieledew.....	18.855	29.865	107,89
Opole-Lubelskie ....	25.160	32.260	152,63
Ostrowite .....	27.450	36.770	95,45
Ostrowy.....	56.350	59.165	107,98
Rejonier .....	16.415	24.100	98,42
Rytwiany .....	12.070	22.050	109,21
Strzelce.....	16.330	19.895	110,40
Strzyżów .....	13.273	24.625	88,61
Szpanów .....	17.770	27.455	71,01
Tomczyn.....	16.010	19.370	161,41
Trawniki.....	14.430	22.855	61,44
Wielun .....	20.520	32.320	156,66
Włostów .....	20.110	27.775	163,28
Wózuczyn .....	17.885	22.345	150,52
Zakrzówek .....	18.725	28.570	73,68
Zbiersk.....	68.250	84.755	154,93
Totaux et rapports..	1.348.670	1.756.940	103,36

C. Petite Pologne.

Sucreries	Campagne 1923-1924 (en quint.)	Campagne 1924-1925 (en quint.)	Rapport de la production de 1924-1925 à celle de 1913-1914 %
Chodorow.....	38.510	72.775	167,96
Chybie.....	20.000	41.600	1.188,57
Przeworsk.....	54.210	76.000	59,82
Totaux et rapport.	112.720	190.375	109,62

II. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Pologne.

Une loi du 1<sup>er</sup> avril 1925, publiée au *Dziennik Ustaw* du 30 avril 1925 (n° 43, pos. 295), autorise la ratification de la convention

commerciale, signée à Varsovie, le 30 mai 1924, entre la Pologne et la Hollande.

Nous rappelons que dans *la Pologne* du 1<sup>er</sup> février 1925, pages 101 et suivantes, nous avons énuméré les traités, conventions et accords économiques de la Pologne; cette liste doit être complétée par les informations publiées dans *la Pologne* du 1<sup>er</sup> mars 1925, pages 192 et 193; du 15 avril 1925, page 303; et du 1<sup>er</sup> mai 1925, page 360.

\*  
\*\*

La loi du 26 février 1925 (*Dziennik Ustaw* du 14 mars 1925, n° 26, pos. 186) a prévu que, dans les conditions prévues par elle, les importateurs intéressés pourraient posséder à la douane polonaise des comptes sur lesquels seraient imputés les droits à percevoir; un arrêté du 30 mars 1925 (*Dziennik Ustaw* du 22 avril 1925, n° 40, pos. 277) fixe les détails d'application de la loi précitée.

### III. — VOIES DE COMMUNICATION

#### LE NOMBRE DES AUTOMOBILES EN POLOGNE.

Exception faite des automobiles militaires, il existait, en Pologne, au 1<sup>er</sup> janvier 1925, d'après les données statistiques du Ministère des Travaux Publics, 9.789 automobiles (dont 7.369 voitures destinées au transport des personnes, 2.352 camions, 68 automobiles sanitaires), 1.607 motocyclettes, et 38 véhicules à usages divers.

Ces nombres attestent une amélioration relativement considérable par rapport à la situation au 30 juin 1924 : à cette date, on ne relevait en effet que 7.501 automobiles (dont 5.486 voitures, 1.973 camions, 42 automobiles sanitaires), 934 motocyclettes et 46 véhicules divers; les augmentations, acquises en six mois, sont évidemment dues à la réforme financière, qui, en dotant la Pologne d'une monnaie stable, à la parité de l'or, lui a permis d'effectuer plus facilement des achats à l'étranger, sans crainte de surprise, sous forme de majoration de prix, due à la baisse progressive et continue du change national.

Au commencement de l'année 1925, ce sont les wojewodies de Varsovie (y compris la ville), de Poznan et de Silésie qui détiennent la première place pour le nombre des automobiles; viennent ensuite celles de Cracovie, de Lodz, de Lwow, de Poméranie et de Kielce; les wojewodies suivantes sont largement distancées par les précédentes : Lublin, Bialystok, Wilno, Nowogrodek, Polésie, Wolhynie, Stanislawow, Tarnopol.

Dans le tableau suivant, nous notons, pour chaque wojewodie, le nombre total des automobiles, enregistrées sur le territoire de la République de Pologne : nous indiquons également, le nombre afférent aux deux plus importantes catégories (voitures destinées aux personnes et camions).

Désignation	Nombre des automobiles en janvier 1925		
	Total	Voitures pour personnes	Camions
Ville de Varsovie .....	2.557	1.963	568
W. de Varsovie .....	407	262	144
— Lodz .....	694	489	197
— Kielce .....	460	276	180
— Lublin .....	110	73	36
— Bialystok .....	121	63	55
— Wilno .....	104	65	38
— Nowogrodek .....	36	19	11
— Polésie .....	21	13	8
— Wolhynie.....	56	40	14
— Poznan .....	1.543	1.403	139
— Poméranie .....	588	523	65
— Cracovie .....	755	572	177
— Lwów .....	612	433	176
— Stanislawów.....	103	72	30
— Tarnopol.....	15	9	6
— Silésie.....	1.607	1.094	508
Pologne.....	9.789	7.369	2.352

Les motocyclettes sont surtout en usage dans les wojewodies de Silésie (397), de Poznan (297), de Varsovie (285), de Poméranie (203), de Cracovie (191).

#### QUESTIONS DIVERSES.

##### *France.*

Un décret du 25 avril 1925, publié au *Journal Officiel* du 2 mai 1925, fixe de la manière suivante, et à partir du 1<sup>er</sup> avril 1925, les taxes d'affranchissement et d'assurance à payer pour les colis postaux à destination des pays ci-après énumérés :

Gdansk : par l'Allemagne : 1 kilogramme : 4 fr. 15; 5 kilogrammes : 6 fr. 40; 10 kilogrammes : 10 fr. 65; droit d'assurance par 750 francs : 0 fr. 50, quel que soit le poids.

Gdansk : par la Suisse : 1 kilogramme : 4 fr. 90; 5 kilogrammes : 7 fr. 65; 10 kilogrammes : 12 fr. 90; droit d'assurance par 750 francs : 0 fr. 65, quel que soit le poids.

Pologne : par l'Allemagne, et au départ de la France continentale : 1 kilogramme : 3 fr. 50; 5 kilogrammes : 5 fr. 75; 10 kilogrammes : 12 francs; droit d'assurance par 750 francs : 0 fr. 75, quel que soit le poids.

Pologne : par l'Allemagne et au départ de la Corse et de l'Algérie : 1 kilogramme : 4 fr.; 5 kilogrammes : 6 fr. 65; 10 kilogrammes : 12 francs; droit d'assurance par 750 francs : 0 fr. 75, quel que soit le poids.

Pologne : par la Suisse et au départ de la France continentale : 1 kilogramme : 5 fr. 50; 5 kilogrammes : 8 fr. 25; 10 kilogrammes : 14 fr. 50; droit d'assurance par 750 francs : 0 fr. 65, quel que soit le poids.

Pologne : par la Suisse et au départ de la Corse et de l'Algérie :  
1 kilogramme : 6 fr.; 5 kilogrammes : 9 fr. 15; 10 kilogrammes :  
16 fr. 50; droit d'assurance par 750 francs : 1 franc, quel que soit  
le poids.

*Pologne.*

Un arrêté du ministre des Chemins de fer, en date du 8 avril 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 28 avril 1925 (n° 42, pos. 293), fixe les dispositions applicables, en matière de tarifs, aux marchandises et aux animaux transportés par les chemins de fer de la République de Pologne.

IV. — QUESTIONS FINANCIÈRES

QUESTIONS DIVERSES.

*Pologne.*

Un arrêté du ministre du Trésor, en date du 22 avril 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 30 avril 1925 (n° 43, pos. 303), prescrit l'émission d'une série n° IV des bons du Trésor, en exécution du décret du 3 octobre 1924 (voir *la Pologne* du 15 novembre 1924, pages 520 et 521; du 15 janvier 1925, page 64, et du 15 mars 1925, page 233).

Cette émission a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 1925, pour la somme globale de 20 millions de zl., en coupures de 25, 100 et 500 zl., portant intérêt à 8 % par an, payable d'avance, et remboursables le 1<sup>er</sup> août 1925.



La loi du 3 mars 1925 (*Dziennik Ustaw* du 7 mars 1925, n° 22, pos. 154), relative à l'émission de l'emprunt étranger en dollars des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, d'un montant nominal de 50 millions de dollars, spécifiait, en son article 2, que le produit de cet emprunt serait utilisé, jusqu'à concurrence de 40 millions de zl. pour la construction de lignes de chemins de fer; elle affectait le restant de la somme à la constitution d'un fonds économique de l'Etat (*Panstwowy Fundusz Gospodarczy*).

Un décret, en date du 8 avril 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 28 avril 1925 (n° 42, pos. 292), fixe le statut de ce Fonds, qui est administré par le ministre du Trésor, et qui n'est pas englobé dans le budget général : il s'agit donc là d'une dotation dont la gestion est absolument distincte et autonome.

Le Fonds a pour objet de poursuivre des réalisations économiques à longue échéance, telles que la construction de nouveaux bâtiments, destinés surtout au logement des particuliers, la création ou l'amélioration des services d'intérêt communal ou d'industries, présentant une grande importance pour l'Etat, enfin la mise en marche du crédit hypothécaire à long terme : néanmoins, jusqu'au plein fonctionnement de la nouvelle institution, des prêts à court

terme pourront être consentis dans le cadre des opérations ci-dessus énumérées.

Les buts visés précédemment seront atteints par voie d'achat de lettres hypothécaires et d'obligations ainsi que par voie de concession de prêts.

La comptabilité du Fonds Economique de l'Etat est tenue par la Banque de l'Economie Nationale (Bank Gospodarstwa Krajowego).

Dans la gestion du Fonds, le ministre du Trésor est assisté d'une commission spéciale composée des représentants des Ministères intéressés, et convoqués au moins une fois par trimestre.

\*  
\*\*

Un arrêté du ministre du Trésor, en date du 10 mars 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 31 mars 1925 (n° 31, pos. 218), précise différentes conditions d'application de la loi du 31 juillet 1924, sur le monopole de l'alcool (*Dziennik Ustaw* du 4 septembre 1924, n° 78, pos. 755).

D'autre part, comme nous l'avons déjà annoncé, un arrêté du 22 janvier 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 7 février 1925 (n° 14, pos. 95), a réglé l'organisation de la Direction du monopole de l'Etat de l'alcool (voir également, sur la même question, *la Pologne* du 1<sup>er</sup> février 1925, page 114).

## V. — QUESTIONS SOCIALES

### L'ÉMIGRATION OUVRIÈRE POLONAISE EN FRANCE.

Des renseignements fournis par M. Sokolowski, conseiller de l'Ambassade de Pologne à Paris pour les questions d'émigration, au cours d'une conférence tenue le 6 avril 1925, il résulte que la population ouvrière polonaise, se trouvant actuellement sur le territoire français et officiellement recensée comprend 353.800 personnes, dont 191.400 hommes, 67.900 femmes et 94.500 enfants; ces nombres doivent être majorés de 20 % environ, afin de tenir compte des travailleurs et de leurs familles qui n'ont pu être atteints par les opérations de recensement.

Quoi qu'il en soit, les 353.800 personnes dénombrées par les autorités françaises et polonaises se répartissent de la manière suivante dans chacune des circonscriptions des Consulats de la République de Pologne en France.

#### *Circonscription du Consulat de Lille.*

Hommes .....	108.000
Femmes .....	38.000
Enfants .....	<u>70.000</u>
Total .....	216.000



*Circonscription du Consulat général de Paris.*

Hommes .....	42.400
Femmes .....	18.000
Enfants .....	11.000
Total .....	<u>71.400</u>

*Circonscription du Consulat de Strasbourg.*

Hommes .....	19.000
Femmes .....	4.500
Enfants .....	5.000
Total .....	<u>28.500</u>

*Circonscription du Consulat de Lyon.*

Hommes .....	13.000
Femmes .....	4.000
Enfants .....	6.500
Total .....	<u>23.500</u>

*Circonscription du Consulat de Marseille.*

Hommes .....	5.500
Femmes .....	2.300
Enfants .....	1.700
Total .....	<u>9.500</u>

*Circonscription du Consulat du Havre.*

Hommes .....	3.000
Femmes .....	1.100
Enfants .....	300
Total .....	<u>4.400</u>

Dans la circonscription polonaise de Bordeaux, il y a actuellement 500 ouvriers polonais.

Parmi les ouvriers polonais travaillant en France, on en compte environ 120.000 occupés dans les mines de houille; ce nombre représente environ 40 % du nombre total des mineurs, qui s'élève à 300.777.

Nous rappelons que dans la *Pologne* du 1<sup>er</sup> mai 1925, nous avons reproduit le texte intégral des actes diplomatiques, conventions et protocoles d'accord, qui fixent le statut des ouvriers polonais en France.

## VI. — QUESTIONS DIVERSES

### LES FÊTES LÉGALES EN POLOGNE.

Dans la *Pologne* du 15 décembre 1924, page 621, nous avons donné la liste des fêtes légales en Pologne telle qu'elle résultait du décret du 15 novembre 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 25 no-

vembre 1924 (n° 101, pos. 928); cette liste vient d'être complétée de la manière suivante par la loi du 18 mars 1925, publiée au *Dziennik Ustaw* du 7 avril 1925 (n° 34, pos. 234) : Purification de la Vierge Marie (2 février); lundi de Pâques; lundi de la Pentecôte; jour suivant la Noël (26 décembre).

#### LE SYSTÈME MÉTRIQUE EN POLOGNE.

Une loi du 18 mars 1925, publiée au *Dziennik Ustaw* du 10 avril 1925 (n° 36, pos. 241), porte adhésion de la Pologne à la convention métrique internationale, signée à Paris, le 20 mai 1875, et à la convention additionnelle, signée à Sèvres, le 6 octobre 1921.

A. MERLOT.

---

## LA VIE INTELLECTUELLE

### LE THÉÂTRE NATIONAL.

Dans le numéro du 15 octobre 1924, nous avons entretenu les lecteurs de *la Pologne* de la réouverture du Théâtre National, en donnant en même temps un bref aperçu de l'histoire du théâtre en Pologne.

Il convient de revenir à cette question, en suivant d'ailleurs l'exemple de nombreux journaux polonais, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire du théâtre polonais qui vient d'être fêté à Varsovie. *La Rzeczpospolita* publie, à ce sujet, un article très documenté. Nous en tirons les données suivantes.

C'est le 8 mai 1765, pour la Saint Nicolas, le patron du dernier roi de Pologne, *Stanislas-Auguste Poniatowski*, que fut inaugurée à Varsovie la première scène polonaise dont le roi lui-même fut le fondateur. Ce théâtre qui porta primitivement le nom de Théâtre Royal se borna, au début, à donner des représentations de ballet, d'opéra italien et à jouer des comédies puisées dans le répertoire français. Au mois de novembre, fait son apparition la première comédie polonaise. C'était les *Natenci* (les Importuns), de *Joseph Bielawski*. Le mérite de l'introduction de la première pièce polonaise au répertoire du Théâtre Royal appartient au prince *Adam Czartoryski* et à l'abbé *François Bohomolec*. Malgré l'engouement que manifestait le public pour l'opéra italien et le théâtre français de comédie, la pièce de *Bielawski* fut accueillie avec enthousiasme et le public ne tarda pas à prendre goût au répertoire polonais.

Toutefois l'idée du rétablissement d'un théâtre purement polonais considérations d'ordre matériel et avant tout politique amenèrent sa fermeture, qui eut lieu vers la fin de l'année 1767.

Toutefois l'idée du rétablissement d'un théâtre purement polonais

ne cessa de germer dans les esprits. En 1774, la Diète vota une décision en vertu de laquelle le privilège exclusif d'organiser dans la capitale polonaise des représentations théâtrales est conféré aux princes *Antoine et Auguste Sulkowski*, qui le cèdent bientôt à *François Ryz*, officier de la chambre du roi.

*François Ryz* fut détenteur de ce privilège jusqu'à la chute de l'Etat polonais. Bien que les débuts du théâtre polonais, comme nous l'avons vu plus haut, remontent à l'année 1765, c'est à peine en 1775 qu'il fut définitivement organisé et commença à fonctionner régulièrement.

En 1779, fut construit sur la place *Krasinski* un édifice spécial qui prit le nom de Théâtre National, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la maison de la famille *Nowinski*. En 1783, Stanislas-Auguste conféra le titre officiel de directeur du Théâtre National à *Wojciech Boguslawski* qui est, à juste titre, considéré comme le créateur et l'animateur proprement dit du théâtre polonais.

*Boguslawski* engage une lutte décidée contre le répertoire étranger en s'efforçant de conférer un caractère exclusivement national au théâtre confié à sa direction. Il remporte son premier succès en mettant en scène, en 1791, une pièce purement polonaise, le *Retour d'un Ambassadeur* (*Powrot Posla*) de *Niemcewicz*, et, l'année suivante, un drame du même auteur *Kasimierz Wielki* (*Casimir le Grand*). Le second auteur polonais que *Boguslawski* fit jouer dans la suite fut *François Zablocki*.

Le Théâtre National se trouve, sauf de rares interruptions, sous la direction continuelle de *Boguslawski* jusqu'à l'année 1814, époque à laquelle il cède sa place à son gendre *Louis Osinski*. Celui-ci réussit définitivement à se débarrasser du répertoire étranger et ouvrit largement l'accès du Théâtre National aux auteurs polonais. Il fait jouer des pièces de *François Wenzyk*, *Eusèbe Slowacki* et autres pour couronner cette œuvre par la mise en scène de la comédie magistrale de *Fredro*, *Pan Geldhab*, qui fut jouée pour la première fois en 1821. Après s'être adjoint, au cours des dernières années de son exercice, un collaborateur dans la personne de *Louis Dmuszewski*, *Osinski* se retire en 1826. Entre temps, un groupe d'artistes du Théâtre National avait commencé à donner des représentations consacrées exclusivement au répertoire léger, dans une des Salles de la Société de Bienfaisance. C'est là que prend naissance le théâtre des *Rozmaitosci* (les Variétés), appelé à remplacer le Théâtre National, dont le répertoire avait cessé d'intéresser le public.

Le 19 novembre 1825, fut posée la première pierre d'un nouveau théâtre qui sous le nom de *Rozmaitosci* devait désormais prendre la tête du mouvement théâtral en Pologne. Après la mort de *Dmuszewski*, sa direction est confiée à *Jan Jasniski*, qui est forcé de revenir au répertoire étranger. L'insurrection de 1830 amène des répressions et une série de mesures d'exception de la part des autorités russes. Les pièces et les auteurs polonais sont brimés et écartés sans pitié. La représentation d'une tragédie de *Korzeniowski*, *Dymitr i Marja*, est considéré comme un véritable événement. Mais

cet état de choses ne peut durer. Les pièces polonaises affluent et, petit à petit, le répertoire polonais reprend sa place avec des noms tels que *Malecki*, *Skarbek*, *Korzeniowski* et *Fredro*.

Toutefois, un nouveau danger menaçait le théâtre polonais. L'insurrection de 1863 et les répressions sévères qui s'ensuivirent devaient fatalement porter atteinte à son caractère national. De même que ce fut le cas après l'insurrection de 1830, le répertoire du théâtre des *Rozmaitosci* eut beaucoup à souffrir au cours des premières années qui suivirent les événements sanglants de 1863. Ce n'est que vers 1868, époque de l'avènement en Europe occidentale des tragédies et des drames de Dumas fils, de Sardou et des comédies de Labiche, que ce répertoire commence à reprendre une certaine animation. Vient ensuite des auteurs polonais comme *Chencinski*, *Szymanowski*, *Balucki*, *Sarnecki*, *Rapacki*, *Blizinski*, *Swientochowski*, *Zaleski*, *Asnyk*, *Schober* et autres qui rendent au théâtre polonais le caractère qu'il avait avant l'insurrection de 1863 et qui devait le mener, après les épreuves de la Grande Guerre et la restauration de l'Etat polonais, à la reconstitution du Théâtre National dont nous avons entretenu les lecteurs de *la Pologne* dans le numéro du 15 octobre 1924 de notre revue. Une pléiade de jeunes talents groupés autour des noms prestigieux de *Rapacki*, *Frenkiel*, *Roland Kaminski*, *Solski* et autres sont l'annonce d'une ère nouvelle, prospère et féconde, pour le Théâtre National définitivement établi.

#### LE THÉÂTRE POPULAIRE.

Avec la reconstitution du Théâtre National, la question s'est posée de doter Varsovie d'un théâtre populaire accessible aux larges masses de la population et qui puisse satisfaire pleinement aux exigences esthétiques. Cette question a provoqué une polémique animée dans la presse. L'intéressante revue *Zycie Teatru* (La vie du Théâtre), que rédige avec un remarquable talent *M. Alexandre Sturgolewski*, a ouvert à ce sujet une enquête.

Il s'agit de déterminer le véritable caractère du théâtre populaire et de préciser son rôle dans le mouvement artistique. Cette enquête est précédée d'un excellent article de *M. Jan Lorentowicz*, un des spécialistes les plus avisés de la question. Il passe en revue les divers essais de théâtre populaire qui ont déjà eu lieu à Varsovie. Aucun d'eux n'a encore, selon lui, donné de solution satisfaisante. Il trouve que l'on a confondu à tort l'idée de théâtre populaire avec celle de théâtre de quartier. Ce sont évidemment deux choses complètement distinctes. La première conséquence de cette conception est la façon dont les autorités municipales traitent d'habitude ce genre de théâtre en négligeant de surveiller leur répertoire et de soutenir leur développement. Dès qu'un théâtre de quartier arrive à s'élever au-dessus du niveau ordinaire, il devient la succursale du théâtre des *Rozmaitosci*, soit aujourd'hui le Théâtre National. Cela a été le cas du théâtre *Praski*, débaptisé par la suite en théâtre du nom de *Boguslawski*, et qui est devenu un genre

d'Odéon jouant par rapport au Théâtre National le même rôle que l'Odéon joue à l'égard de la Comédie-Française.

Le Théâtre populaire doit servir à populariser les chefs-d'œuvre de la littérature nationale, sans se subordonner à telles ou telles tendances venant à prédominer sur la scène du Théâtre National. Cela doit être un genre de « théâtre universel » qui puisse englober toutes les manifestations de l'art dramatique, tout en les rendant accessibles, par des prix modérés, aux larges masses de la population.

Cette thèse est développée sous différents aspects dans une série de réponses qui viennent déjà de parvenir au *Zycie Teatru* et qui sont signées de noms connus comme ceux de *Mieczyslaw Rulikowski*, *Jan Adolf Hertz* et *Joseph Wittlin*.

Paul KLECZKOWSKI.

---

## L'INAUGURATION DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE VARSOVIE

Le lundi 27 avril 1925 a eu lieu la séance solennelle d'inauguration de l'Institut français de Varsovie, à la création duquel l'Association France-Pologne a si puissamment contribué.

M. Stanislas Grabski, ministre de l'Instruction publique, a ouvert la séance par une courte allocution où il a souhaité la bienvenue aux représentants de la science française. Ensuite, S. Exc. M. de Panafieu, ambassadeur de France, après avoir donné lecture d'une lettre du Président du Conseil, prononça un beau discours expliquant les buts de l'Institut français et soulignant le précieux concours des savants français et des deux gouvernements.

Le professeur Koschembahr-Lyskowski, vice-recteur de l'Université de Varsovie, salua, en polonais et en français, l'inauguration de l'Institut français comme un nouveau lien entre les deux nations.

Enfin, le professeur Meillet exposa dans une conférence, pleine d'esprit et de profondes observations, le rôle de la langue française en tant qu'organe de l'humanisme.

A huit heures du soir, un banquet a été offert à la « *Resursa Kupaiecka* » par le président de la Société Scientifique et le recteur de l'Université de Varsovie, sous la présidence d'honneur de S. Exc. M. de Panafieu, ambassadeur de France. Ont pris part au dîner : le comte Alexandre Skrzynski, ministre des Affaires étrangères; M. S. Grabski, ministre de l'Instruction publique; M. Sokal, ministre du Travail; M. Emile Bourgeois, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques; M. Paul Feyel, directeur de l'Institut français à Varsovie; M. le professeur Kochanowski, président du Chapitre de l'Ordre de l'Aigle Blanc; M. Koschembahr-Lyskow-

ski, prorecteur de l'Université de Varsovie, et nombre d'autres personnalités.

Le comte Alexandre Skrzyński, ministre des Affaires étrangères, prononça un discours où il dit notamment :

Messieurs, venus de Paris, et ceux qui Vous suivront, Vous nous apportez mieux que la science, Vous nous apportez la science française. A l'origine de chaque science il y a la foi. Celle qui pénètre et vivifie la science française, c'est la foi dans l'humanité; l'idée maîtresse qui traverse toute l'histoire de la France, c'est bien l'idée qu'on ne peut conquérir ni subjuguier que par le côté universel du génie de sa race. La France a conquis le monde par l'admirable clarté de son génie latin et par la merveilleuse forme qu'elle sait donner à sa pensée. Vient-elle, cette science française, nous conquérir? Non, elle vient nous révéler à nous-mêmes. C'est bien en cela que j'aperçois l'assurance de son plein succès en Pologne. Il est difficile de superposer une culture à une autre, d'initier un peuple à des pensées inconnues, mais Vous qui venez chez nous dans un pays qui prit toute sa culture latine à l'époque de la Renaissance, de Pise, de Florence et de Rome, et puis connut au xviii<sup>e</sup> siècle l'impulsion de la culture latine nous venant avec le souffle de la Révolution française pour s'abattre sur notre pays éprouvé avec le vol puissant de Vos aigles glorieux. Et quand je pense au rapport de nos deux sciences greffées sur le même tronc latin, quand je pense à l'admirable action que notre sœur aînée, la science française, est appelée à produire chez nous, je vois les nuages percés par un rayon de soleil chargé du pollen subtil qui poudroie disséminé dans l'air et va s'abattre sur les champs intellectuels de notre pays pour féconder notre flore nationale. Les printemps à venir, nos prairies et nos vergers vont se couvrir d'une floraison bien polonaise, mais quiconque viendra de France reconnaîtra à la couleur et au parfum des fleurs quelque chose de son pays natal et comprendra que l'âme française en effleurant le terroir polonais y laissa le meilleur de soi-même. Ai-je parlé de l'imprégnation, ai-je décrit l'assimilation, serait-ce un rapprochement ou serait-ce la conquête? Non pas, cela est moins, cela est plus, c'est autre chose. C'est l'amour de deux intelligences qui communient sous la même espèce d'un grand idéal commun et humanitaire. Le génie de la race française et le nôtre sont bien faits pour le concevoir. Celui de la France, qui a le secret de conduire les hommes, éclairer les esprits et forger les idées de l'avenir et le nôtre qui a trop souffert pour ne pas comprendre.

M. de Panafieu, ambassadeur de France, prit ensuite la parole, pour préconiser avec éloquence le développement des liens d'amitié et de la connaissance mutuelle entre la France et la Pologne.

M. Kochanowski parla ensuite au nom de la Société Scientifique; puis, M. Emile Bourgeois, au nom de l'Université de Paris, définît le rôle et le programme de l'Institut français de Varsovie, en un excellent discours dont nous donnerons le texte dans le prochain numéro.

M. Podoski se fit enfin l'interprète des sentiments de gratitude de la jeunesse universitaire polonaise.

Le dîner a été suivi d'une brillante réception.

\*  
\*\*

A l'occasion de l'inauguration de l'Institut français de Varsovie,

les membres des Académies et des Universités de France ont envoyé la lettre suivante à leurs confrères et à leurs collègues de l'Académie et des Universités de Pologne.

*A MM. les Président, Recteurs et Membres de l'Académie et des Universités polonaises.*

Messieurs, chers confrères et chers collègues,

Un Institut français va s'ouvrir à Varsovie. L'élite intellectuelle de notre pays ne saurait se montrer indifférente à cette création. Permettez donc à ses représentants, membres des Académies et des Universités, écrivains, savants, érudits, artistes, de vous dire la joie profonde qu'ils en ressentent. Ils vous remercient du fond du cœur et, dans votre personne, le gouvernement et la nation, d'une initiative destinée à répandre la culture française. Cette maison d'études, qui rapprochera dans un labeur fécond vos étudiants et les nôtres, sera comme le symbole vivant de la solidarité parfaite qui nous unit.

Nous n'avions pas besoin de nous comprendre. Nous n'étions point les uns aux autres des étrangers. Depuis des siècles, notre civilisation, notre histoire, notre vie même, ont été en contact continu. Plus encore que les intérêts, la communauté des âmes a cimenté l'entente. Même tempérament : celui que définissent la douceur des mœurs, la spontanéité des sentiments, le courage militaire, le respect de la liberté individuelle. La France et la Pologne ont été les premiers peuples de l'Europe à inscrire dans leurs lois le principe de la tolérance religieuse. Même culture : cette culture latine qui a affiné notre génie national, sans le déformer ou le détruire. Vous avez été, dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, par vos imprimeurs, vos érudits, vos humanistes, un des foyers de la Renaissance, et l'humanité vous doit un de ces grands inspirés du savoir qui orientent le monde : Copernic. Même mission : comme nous sur le Rhin et les Pyrénées, vous avez sur la Vistule et les Carpathes, refoulé la barbarie des steppes ou la poussée asiatique. Ne nous laissons point d'évoquer ces souvenirs. Ils nous font mieux connaître la force et la nature des liens qui nous rapprochent. Mais ils nous dictent aussi nos devoirs inscrits dans les perspectives redoutables qui s'ouvrent à nos yeux.

La France, qui vous a vus renaître, salue avec amour vos magnifiques progrès. En cinq années, votre nation a su reconstituer son être. Elle a grandi dans la paix, l'ordre et le travail; elle a réussi à définir ses institutions. Les finances restaurées, l'armée organisée témoignent devant le monde de sa vitalité nouvelle. Ses grandes universités : Varsovie, Wilno, Poznan, Leopold, Cracovie, sont devenues des centres de pensées où s'élabore, au contact de la culture internationale, la conscience de la nation. Ce réveil tient du prodige. Quel cœur français ne s'en réjouirait ? Pour quoi faut-il qu'à ce sentiment se mêle une inquiétude, celle d'une menace qui s'approche, et d'un péril qu'il importe de conjurer ?

L'Allemagne n'a point désarmé. Elle ne réclame plus seulement ce qui est légitime, le droit de vivre ; elle aspire à conquérir. Il est vrai, on ne parle aujourd'hui que de rectifier des frontières ; demain ce sera le rattachement de l'Autriche, la Pologne exclue de la mer, par la réunion de la Poméranie et de la Prusse, ou frappée dans son activité économique par l'annexion de la Silésie. Toute la politique de Frédéric II, et jusqu'à ses procédés et ses formules.

Le germanisme reste le grand péril, et c'est contre lui, non contre ses victimes, que le monde doit prendre ses sûretés. Pour sa part, la France

ne saurait admettre que les peuples de l'Europe centrale affranchis par la victoire soient réduits à une indépendance diminuée. Leur vie nationale doit s'épanouir dans sa plénitude. Tout leur territoire et toutes leurs frontières. La paix réelle, la paix durable ne peut s'établir qu'à ce prix. Toucher aux assises de l'ordre politique, est risquer d'abattre tout l'édifice. La France se résoudra moins aisément encore de payer par l'abandon de ses amis la vague promesse de son repos. Que pèseraient les garanties qu'on nous propose le jour où le crime des partages serait impunément renouvelé ? Notre sécurité dépend de la vôtre.

La France ne peut concevoir qu'une politique : celle que lui imposent ses traditions, la nature des choses et les traités. Une Pologne libre, forte, maîtresse de ses destinées, unie à ses voisins comme elle émancipés, tous ensemble ne formant qu'un faisceau, s'appuyant sur nous pour défendre le statut territorial de l'Europe, en un mot, la paix par l'équilibre, voilà l'ordre que la France travaille à établir. N'en doutez pas : ces sentiments sont ceux de notre pays tout entier. Quelles que soient nos divergences de partis ou de doctrine, nous oublions nos querelles en pensant à vous. Votre nom a la vertu de nous unir. L'opinion française ne comprendrait pas, ne permettrait pas qu'une fois de plus votre nation fût sacrifiée, elle dont la vie ne fut qu'un long sacrifice. Nul chez nous, qui ne sache que vous avez été un des remparts de l'Europe. Et nul aussi qui ne se demande si nous n'aurons pas, demain, une tâche commune, celle de protéger contre le flot asiatique notre vieille civilisation.

Chers amis de Pologne, en ce glorieux anniversaire de votre fête nationale, vos frères de France se sentent plus que jamais fermement attachés à votre alliance, et forment les vœux les plus ardents pour votre grandeur et votre prospérité.

(Signatures)

Jean Richepin; André Chevrillon; Camille Jullian; Henri Bremond; Joseph Bédier; Jonnart; Henri-Robert; Henri de Régnier; E. Estaunié; F. Foch; Pierre de Nolhac; René Boylesve; Robert de Flers; René Doumic; Marcel Prévost, membres de l'Académie Française.

Théophile Homolle; Adrien Blanchet; J. Loth; Enlart; comte François Delaborde; Maurice Prou; P. Fournier; Gustave Schlumberger; Paul Chabas; Widor; Dampy; Dagnan Bouveret; Patey; Paladilhe; Henri Rabaud; M. Fenaille; A. Allar; Pontremoli; F. Sicard; A. Tournaire; Paul Richer; Ch. Diehl; Maurice Croiset; Glotz; Th. Reinaeh; Puech; Cl. Huart; Emile Senart; Bernard Haussoullier; H. Omont; P. Monceaux; G. Bemont; Brutaillies; Schœil; F. Lot; Henri Goelzer; A. Jeanroy; A. Meillet; A. Thomas; F. Thureau-Dangin; E. Pottier; Edouard Cuq; Fougères; Edgard Maxence; André Michel; Hippolyte Lefebvre; Georges Hüe; Gabriel Pierné; J. Formigé; Besnard; Lemonnier; Laguillermie; G. Garçat; Paul W. Bartlett; Alfred Bruneau; A. Injalbert; J. Coutan; Deglane; Ernest Laurent; G. Bigourdan; Bazy; H. Le Chatelier; H. Deslandres; M. d'Ocagne; Imbart de la Tour; Alfred Rebelliau, membres de l'Institut de France.

G. Barrier, Président; Paul Baq, Vice-président; Achard, Secrétaire général; Souques, Secrétaire annuel; Aurioch, Trésorier de l'Académie de Médecine de Paris.

H. Berthelemy, doyen de la Faculté de Droit de Paris; Piédelièvre; Jacquelin Alb. Aftalion; Edgar Attin; C. Perreau; E. Pilon; Baselleau; A. Mestre; Aug. Deschamps; H. Truchy; E. Martin; Capitan; P. Collinet; A. Giffard; Olivier Martin; R. Morel; L. Huqueny; Donnedieu de Vabres; J. Lescure; A. Wahl; René Maunier; Ailly; Gaston Jèze; J. Hémard; Pierre Noailles, professeurs à la Faculté de Droit de Paris.



M. Clerc, doyen de la Faculté des Lettres d'Aix-Marseille ; Morcau ; Ph. Bonnecan ; Ch. Chaynaud ; L. Ségur ; Lucien Aulagnouze ; Kretle ; E. Vennaud ; A. Dumas ; J. Bry ; Louis Crémieux ; A. Audniel, professeurs à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille.

M. Morand, doyen de la Faculté de Droit d'Alger ; J. Vionnat ; Louis Milliot ; André Moussier ; Lomonnier ; de Cérés ; Testaud ; Dupont ; Chauveau ; L. Bernard ; Gabolaouy ; M. Gaffiot, professeurs à la Faculté de Droit d'Alger.

C. Queva, doyen de la Faculté des Sciences de Dijon ; Boutaric ; J. Pionchon ; Pigeon ; Bachelier ; Hesse ; Chaput ; Voiscult ; R. Metzner, professeurs à la Faculté des Sciences de Dijon.

Louis Jossierand, doyen de la Faculté de Droit de Lyon ; P. Pic ; J. Lameire ; M. Picard ; Lefevre ; E. Bouvier ; Perroud ; Gonnord ; Pierre Garraux ; Reubinel ; Ed. Lambert, professeurs à la Faculté de Droit de Lyon.

Dr H. Delaunay, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Poitiers

Ch. Turgeon, doyen de la Faculté de Droit de Rennes ; Giraud ; Le Balley ; de Saint-Sauveur ; Louis Le Fur ; A. Trasbot ; Charles Bodin ; Chauveau ; Charles Blondel ; Yves Chevalier ; M. d'Harcourt ; J. Thelohan, professeurs à la Faculté de Droit de Rennes.

Cremeror ; Charlier, professeurs à l'Ecole de Notariat de Rennes.

Haurioux, doyen de la Faculté de Droit de Toulouse ; P. Thomas ; César Eve ; Plassard ; J. Ricol ; E. H. Perreau ; Leniaux ; Dugarçon ; Ch. Crozat ; James ; Merignhac ; Magne, professeurs à la Faculté de Droit de Toulouse.

Henri Froidvaux, doyen de la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris ; G. Le Bisois ; L. Pichard ; M. Morçay ; Albert Froidevaux ; Albert Isnard ; Henri Bidou ; H. H. Arquillère ; L. Perret, professeurs à la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris.

J. Calver ; J. Couturier ; Loth, professeurs à la Faculté libre des Lettres de Paris.

Ch. Lescœur, doyen de la Faculté libre de Droit de l'Institut Catholique de Paris ; Laurent ; Eugène Godefroy ; L. Duffau-Lagarrone ; André Lemaire ; Hébrard ; L. Duval-Arnould ; H. Lalou ; Henri Aubrun ; C. Pallu de Lessert ; R. de Franqueville ; Colin de Verdière ; L. Guénéé, professeurs à la Faculté de Droit de l'Institut Catholique de Paris.

L. Gry, Recteur des Facultés Catholiques d'Angers.

A. Legendre, doyen de la Faculté de théologie d'Angers.

A. Guillet, directeur général de l'Ecole supérieure de Commerce des Facultés catholiques d'Angers.

René Oger, professeur à l'Ecole supérieure de Commerce des Facultés catholiques d'Angers.

R. Dionnau, doyen de la Faculté libre des Sciences d'Angers ; M. Mauquat ; G. Bioret ; L. Blanchard ; F. Charron ; J. Perreaux ; Jasquier ; Lainé ; M. Crouette ; P. Fauvel, professeurs à la Faculté libre des Sciences d'Angers.

Comte du Plessis de Grénédan, doyen de la Faculté catholique de Droit à l'Université catholique d'Angers ; René Voisin ; Paul Baugas ; Paul de Briey, professeurs à la Faculté libre de Droit d'Angers ; Joseph de Kerviler ; Ernest Jac, doyen honoraire ; B. Courtois ; G. Albert, professeurs à la Faculté catholique de Droit d'Angers.

Louis Roche ; docteur Thibout, professeurs à la Faculté libre des Sciences d'Angers.

E. Losne, recteur ; Biguet, vice-recteur des Facultés catholiques de Lille ; E. Paunier, doyen de la Faculté de théologie de Lille ; Bouché ; Maniez ; A. Michel, professeurs à la Faculté de théologie de Lille.

J. Coppin; F. Boulenger; J. Peter; L. Bayard; A. Delplanque, professeurs à la Faculté catholique des Lettres de Lille.

Tiberghien; Auguste Lemon; E. Thamiry; L. Mahieu, professeurs à la Faculté de théologie catholique de Lille.

Baron Cavors de Saternault, professeur à la Faculté catholique de Droit de Lille.

L. Douvrain; F. Witz; L. Bernard; L. Descamps; A. Delerue; A. Cateaux, professeurs à l'École des Hautes Etudes Industrielles de Lille.

H. Dutoit, secrétaire général de l'Université catholique de Lille.

Eugène Dutoit; G. de Corbie; Eugène Delepouille; Joseph Danel; Adolphe Choteaux; André Carpentier; Pierre Bayard; Charmet; Maurice Vaulard; Henri Couvain; Maurice Gand; Paul Verschave; Th. Delos, O. P.; Baoul Naz; H. Derveaux; Pierre Deffontaine; C. Looten, professeurs à la Faculté de Droit de Lille.

G. Delépine, doyen de la Faculté libre des Sciences de Lille; S. van Oye; A. Carpentier; E. Lenoble; E. Pinte; E. Charon; Fl. Fenaert; M. Caron; Georges Depape; O. Liévin; M. Roulay, professeurs à la Faculté libre des Sciences de Lille.

Docteur Balthus, doyen de la Faculté libre de Médecine et de Pharmacie de Lille; docteur H. Billet; docteur Larnière; docteur Delassus; docteur A. Bany; docteur Loiselet, professeurs à la Faculté libre de Médecine de Lille.

Comte de Sparra, doyen de la Faculté catholique des Sciences de Lyon; A. Collet; G. Chapas, professeurs à la Faculté catholique des Sciences de Lyon; Onofrio, professeur aux Facultés catholiques des Sciences de Lyon; L. Feuillet; Nantz, professeurs à la Faculté catholique des Sciences de Lyon; R. Alezais, professeur aux Facultés catholiques de Lyon.

Alfred Jauffret, président de l'Académie d'Aix; Maurice Raimbault; Paul Collard; Gaston Valran; Gustave Bonat; Henri Pontier; J. de Duranti la Calade; J. Magnan Corréard, membres de l'Académie d'Aix.

D. Hautefeuille, directeur de l'Académie d'Amiens; Henri Michel; Georges Durand; Charvin; Maurice Garet, membres de l'Académie d'Amiens.

A. Pitres, président; Guérin, secrétaire général de l'Académie de Bordeaux.

Louis J. Thomas, président; Gaston Mercier-Castelneau, secrétaire général de l'Académie de Montpellier.

Comte F. Alziari de Malaufère, président; J. Giendan, secrétaire de l'Académie de Nice.

Alfred Fa. Jarjensen; E. Techoneyres; Th. Nollaux; G. Gomin; E. Walbaum; docteur Hemos; Perrier; Quirin; L. Samen; Finot; E. Kalas; Langlet; G. Charles; chanoine A. Frezet; Ch. Sarazin; René Dumont; Jules Alard; Tardeuno, membres de l'Académie nationale de Reims.

André Philippe, président des Archives et Musée des Vosges.

Legrin, directeur de la Société académique de Cherbourg.

Marius Gorin, secrétaire général de la Société Académique du Nivernais.

L. Manouvrier, secrétaire général de la Société d'Anthropologie de Paris.

Emile Senart, président; Ch. Huart, vice-président de la Société Asiatique de France.

Yves-Guyot, président de la Société d'Economie politique de Paris.

De Loigne; René Maunier; Gustave Schlumberger; Etienne Michon; Touthain; L. Demaison; C. Pallu de Lessere; Roy; F. de Mély; L. Dimier; Chapot; J.-J. Marquet de Vasselot; Paul Vitry; Ph. Cauet; Paul Deschamps, membres de la Société des Antiquaires de France.

J. de Saint-Venant; de Laugardières; Toubeau de Maisonneuve; P. Chenu;

François Roger; G. de Chamaeau de Saint-André; marquis de Melviges; Maurice de Beugy Puyvallée; A. de Groussouvre; P. Girard de Villeraison; H. Ponroy; P. Dubois de la Sablonnière; A. Gandillon; C. Dervieu; P. de Goy, membres de la Société des Antiquaires du Centre.

Ch. Urseau, président; O. Desmazières, secrétaire général; G. Albert; Maurice Cesbron; P. Bricchet, membres de la Société des Sciences d'Angers.

Louis Belton, président d'honneur; J. Raymond, président; abbé J. Gallerland; A. Cauchie; Brag; comte R. de Vienne, membres de la Société des Sciences du Loir-et-Cher.

Docteur Fauchon, président; A. Bounichon, vice-président; docteur Courgeot, secrétaire général; Hautefeuille; R. Charoy; Jacques Soyer; C. Benoit; docteur Louis Vacher; J. Baillet; A. Rouvier; L. Peresson, membres de la Société des Sciences d'Orléans.

A. de Charmosse, président; Godard; V. Terret, vice-présidents; A. Gillot, secrétaire de la Société Eduenne d'Autun.

Robert Triger, président; E. de Lorière, secrétaire général; A. Leroux, trésorier; Ch. Monnoyon, membre de la Société historique du Maine.

Daniel Mieg, président; Alphonse Wehrlin; Paul Schlumberger; Emile Dollfus, vice-présidents de la Société industrielle de Mulhouse.

J.-J. Pépoucy, président de la Société Ramond.

Docteur Péquart, président de la Société Philomatique de Verdun.

Docteur Jacques Pellegrin, ancien président; R. Anthony, vice-président; Besançon; R.-Ph. Dollfus; Lainé; docteur Louis Roule, membres de la Société zoologique de France.

G. Lacour-Gayet, membre de l'Institut de France.

J. Hérail, doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Alger; Maurice Raynaud; Georges Giraud; Henri Guillemard; G. Poujol; Stoly; P. Ardin-Delteil; Curtiller; Soulié; Jules M. Rouvier; Allyre J. Chassevant; docteur V. Gillot, professeurs à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Alger.

Fournier; Georges Yver; Et. Gauthier; R. Donut; A. Jadçail; Léon Gauthier; A. Jolivet; André Rouast; Louis Balleydier; Maurice Grandclaudé; Paul Reboud, professeurs à la Faculté de Droit de Grenoble.

P. Morillot; P. Ronzy; J. Chevalier; B. Cote; R. Blanchard; E. Perrin, professeurs à la Faculté des Lettres de Grenoble.

Georges Collos; E. Philipo; P. Le Roux; Déprez; B. Bourdon; Cl. Sahon; A. Mace; Munet; E. Galletier; E. Leroux; A. Feuilletat; A. Rebillon; L. Wolff; R. Lebègue, professeurs à la Faculté des Lettres de Rennes.

F. Durrbach, doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse; Delumelle; Calmette; Lavedan; J. Anglade; Lécivain; Thouven; L. Béluel; J. Pelvori; Picavet; Dottin; Dognon; E. Bounagol; A. Fougère; H. Loiseau; P. Lavarry, professeurs à la Faculté des Lettres de Toulouse.

A. Chéron; Jean Court; J. Laferrière, J. Duquesne; Carred Melbery; Delpech; Boudant; Joseph Hamel; R. Soprat; E. Gaudemet; Le Bras; Ni-boyet; Radonant; Marcel Nast; Louis Cavaré; Ernest Champeaux; Red-solo; Laudemburger, professeurs à la Faculté de Droit de Strasbourg.

G. Breton, recteur; M. Thomas, secrétaire général de l'Institut catholique de Toulouse; A. Deyret, doyen de la Faculté des Lettres de l'Institut catholique de Toulouse; Louis Maisonneuve, doyen de la Faculté de théologie de Toulouse; Baylac, doyen de la Faculté canonique de Toulouse; J. Fournier; A. Samouillay; L. Saltet; F. Cavallera; Pomez; Carrière; Léon Crouzel; chanoine Auguste Trille; R. Hourcade; J. Besson; A. Dufriçhu; C. de Suppley; J.-P. Monbrun; G. Michelet, professeurs à l'Institut catholique de Toulouse.

P. Saint-Olier, président; comte Paul de Quinsonas, vice-président; A. Silvy Lelogois, secrétaire perpétuel; comte de Prunières; Belmont; Régis; Reynault; commandant Magnin; Mascunier; Jalutus; Roucast; Villemosy; David; C. Doré; Lefrançois, membres de l'Académie delphinale de Grenoble.

Miquel, président; Désormaux et Jean Ritz, vice-présidents; Marc Le Roux, secrétaire perpétuel; Legrand, archiviste; Louis Pfister, bibliothécaire de l'Académie florimontane à Annecy.

Abb. Dupré, président; M.-L. Cléry, secrétaire pour la classe des Sciences; L. Jone, secrétaire pour la classe des Lettres, Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Maurice Dufourmantelle, président de la Société de Législation Comparée de Paris.

Edouard Branly, membre de l'Institut de France.

Ed.-A. Fouët, doyen de l'Ecole des Sciences de l'Institut catholique de Paris; Brich; C. Gaudefroy; V. Lalan; H. Colin; P. Treillard; J. Olmer; L. Palfray; G. Gire; F. Nau, professeurs à l'Ecole des Sciences de l'Institut catholique de Paris.

F. Lavallée, recteur des Facultés catholiques de Lyon; J.-B. Martin; Aug. Valensin; Albert Valensin, professeurs des Facultés catholiques de Lyon; J. Tixeront, doyen de la Faculté de Théologie catholique de Lyon; P. Foresy; D. Cristiani, professeurs à la Faculté des Lettres catholique de Lyon; E. Podechand; Félix Vernet; Claudius Grillet; P. Chatard; J.-M. Masson; A. Dussert; J. Saunier; H. Costa de Beauregard; H. Ollion; L. Aguetant; Elie Blanc; G. Jouassand; J. Benoist; Jacquier; Auguste Rivet; Félix Garcin; Emmanuel Gounot; Emmanuel Voron; Ch. Boucanet; Charles Bertucat; A. Petit, professeurs aux Facultés catholiques de Lyon; J. Condamin, doyen de la Faculté des Lettres catholique de Lyon; Ch. Jacquier; J. Hostache; Paul Magnin; P.-R. du Magny; S. Wies; Noël Verney, professeurs à la Faculté catholique de Droit de Lyon.

Gay; de Forcrand; Cabannes, professeurs à la Faculté des Sciences de Montpellier.

Joseph Buehe, président de l'Académie de Lyon; J. Audry; Jules Millevoje, ancien bâtonnier; docteur Eugène Vincent; docteur Joseph Mollard; R. Garraud, ancien bâtonnier; Jean-H. Mariéjol, professeur à la Faculté des Lettres; F. Desbre, directeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon; G. Chancel de Chézy; Henri Rigollot et Henri Dulac, professeurs à la Faculté des Sciences; Claudius Limb, professeur à l'Ecole Centrale; C. Cadéac; comte A. de Poncins; Antoine Sallès; Charles Roux, conservateur de la Bibliothèque de Lyon; C. Lutreuil, professeur à l'Université; Aug. Isaac, ancien ministre du Commerce; Jean Coignet, sénateur du Rhône; M. de Boissier; Emmanuel Morel; docteur Th. Nogier et docteur J. Guiart, professeurs à la Faculté de Médecine; Charles Sontier; Tony Tosset; Louis Bigal; Germain de Montauzan, professeur à la Faculté des Lettres; Louis Rogniat; Henri d'Hennezel, membres de l'Académie de Lyon.

D. Duréault, secrétaire perpétuel; Gabriel Jeanton, président; Léon Boullay; Albert Roland; A. Tastot Ferré; Jean Virey; L. Lex; comte G. de Lousse; H. Lenormand; Daclin; Neugret, membres de l'Académie de Mâcon.

Philippe, président; de Cruchis, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon.

Cette adresse a été remise, le 3 mai 1925, à S. Exc. M. de Chlapowski, Ambassadeur de Pologne en France, par MM. Widor, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et Bigourdan, ancien

président de l'Institut, membre de l'Académie des Sciences, qui étaient accompagnés de notre ami et collaborateur Henri de Montfort.

S. Exc. M. de Chlapowski prononça l'allocution suivante :

Messieurs,

Avant que les Académies et les Universités polonaises auxquelles — le jour de notre fête nationale et le lendemain de l'inauguration de l'Institut français à Varsovie — vous voulez bien adresser cette touchante lettre de solidarité amicale, puissent vous répondre pour manifester leur reconnaissance, je suis heureux, messieurs, de vous remercier en leur nom et je vous prie d'être mon interprète auprès de vos illustres collègues.

Dans votre adresse vous voulez bien rappeler les liens séculaires qui unissent nos deux pays, ainsi que leur constante communauté d'idées; ces faits nous ont toujours permis de collaborer loyalement et utilement à défendre dans le monde et à y établir le droit et la justice, la générosité et la bonté, le respect des engagements mutuels, — seules garanties des relations équitables et honnêtes entre humains.

Vos paroles, messieurs, venant de l'élite intellectuelle française, vos paroles de sagesse, mais de fermeté aussi, à ces heures graves que nous vivons, auront un retentissement immense dans mon pays, car elles sont une manifestation grandiose de votre volonté inébranlable de s'opposer par tous les moyens à tout ce qui pourrait porter atteinte à nos droits acquis et à l'état de choses établi par les traités.

En le soutenant, elles donneront plus de poids à la défense de l'intégrité et de la sécurité de notre patrimoine national; et, forts de votre déclaration, nous avons la ferme certitude de trouver chez vous, — de même que vous trouverez toujours chez nous, — l'appui dans tous les efforts vers l'établissement du bonheur de l'humanité par le bonheur de chaque nation.

Veuillez croire, messieurs, que la Pologne saura apprécier l'éminente valeur de votre généreuse initiative et qu'elle l'inscrira en lettres d'or dans le grand et volumineux livre de l'histoire de l'amitié de la France et de la Pologne.

L'Académie des Sciences Morales et Politiques a tenu également à manifester ses sentiments pour la Pologne : elle a remis à S. Exc. M. de Chlapowski, ambassadeur de Pologne en France, la lettre suivante, qu'elle lui a demandé de faire parvenir aux président, recteurs et membres de l'Académie et des Universités polonaises.

Messieurs, chers confrères et chers collègues,

L'Académie des Sciences Morales et Politiques ne saurait se montrer indifférente à la fondation de l'Institut français qui vient d'être inauguré à Varsovie. Veuillez donc permettre à ses membres de vous dire la joie profonde qu'ils ressentent de la création, dans la Pologne ressuscitée, d'un foyer de culture française où vos étudiants et les nôtres, rapprochés dans un labeur fécond, s'attacheront à renouer des traditions séculaires et à en faire éclore de nouvelles qui, comme les autres, résisteront à l'épreuve du temps.

Polonais et Français sont de très anciens collaborateurs. Dès le moyen âge, vous avez représenté et propagé dans l'est de l'Europe, dans le

monde slave, ces humanités dont la France était le champion en Occident. A cette haute mission, vous avez consacré des efforts immenses où vous avez déployé des qualités qui, nous nous en flattons, sont aussi les nôtres : ardeur du tempérament, douceur des mœurs, courage militaire, respect de la liberté, et peut-être aussi de généreuses imprudences. Votre génie national s'est approprié, sans la déformer, la culture latine. Par vos imprimeurs, vos érudits, vos humanistes, vos monuments, vos lois, vous avez porté aux extrémités de l'Europe l'éclat de la Renaissance. Vous vous êtes même tellement dépensés dans cette glorieuse tâche, que vous n'avez pu, l'heure du danger venue, empêcher de se consommer sur vous le crime qu'un de nos plus illustres confrères a qualifié de « péché mortel de l'Europe ».

Aujourd'hui, votre patrie est de nouveau debout, pleine de force et d'espoir. Reconstituée dans l'ordre et le travail, elle tire les enseignements du passé, organise le présent et prépare l'avenir. Vos universités, où l'enseignement s'inspire de la science universelle, attirent de nombreux élèves ambitieux de fournir à leur pays des serviteurs dignes de lui. Elles retrouvent leur ancienne splendeur et deviennent des centres de haute culture dont l'influence justifiée s'étend de plus en plus.

La France, pour qui les trois partages avaient été une catastrophe nationale, la France, qui vous a vus naître, salue de tout son cœur vos magnifiques progrès. Elle sent ses destinées solidaires des nôtres. Elle veut travailler avec vous. Elle veut joindre ses efforts aux vôtres pour maintenir et développer dans la liberté des institutions scientifiques et artistiques pour le bien commun de l'humanité. Aussi l'Académie des Sciences morales et politiques adresse-t-elle, en ce jour mémorable, ses félicitations les plus chaleureuses aux hommes éminents qui représentent au plus haut degré l'esprit et la culture polonaise et forme-t-elle des vœux fervents pour la grandeur et la prospérité de la Pologne immortelle.

Enfin, l'Académie des Sciences a adopté l'adresse suivante à la Société scientifique de Varsovie :

A l'occasion de l'inauguration de l'Institut Français à Varsovie, l'Académie des Sciences de Paris transmet à la Société Scientifique de Varsovie ainsi qu'à toutes les Universités polonaises, avec ses remerciements cordiaux, l'expression de sa sympathie et de son admiration pour la Pologne. La fondation de l'Institut Français de Varsovie ne manquera pas de raffermir davantage les liens d'amitié traditionnelle qui unissent les deux pays alliés.

\*  
\*\*

M. Grabski, président du Conseil de Pologne, a envoyé à M. Painlevé, président du Conseil de France, le télégramme ci-après :

« A l'occasion ouverture Institut français à Varsovie tiens à Vous exprimer toute la joie qu'éprouve le gouvernement polonais à voir ainsi constituer un nouveau facteur de rapprochement intellectuel entre la Pologne et la France et les vœux sincères qu'il forme pour la prospérité de cet Institut. »

M. Grabski a également écrit dans ces termes à S. Exc. M. de Panafieu, Ambassadeur de France en Pologne :

En ma qualité de membre de la Société des Sciences de Varsovie, je tiens à vous exprimer la joie sincère que j'éprouve à voir inaugurer au-

aujourd'hui l'Institut français à Varsovie, cette œuvre de rapprochement et de solidarité intellectuelle par laquelle le gouvernement français a démontré une fois de plus la puissance des liens séculaires qui rattachent la Pologne et la France.

Comme président du Conseil, je veux assurer V. E. que le gouvernement polonais ne manquera pas d'accorder toujours l'appui le plus efficace à l'Institut et je profite de cette occasion pour exprimer les vœux que je forme pour le développement fécond et la prospérité de l'Institut français.

---

## ACCORD FRANCO-POLONAIS RELATIF AUX RELATIONS SCIENTIFIQUES, LITTÉRAIRES ET SCOLAIRES, ENTRE LA POLOGNE ET LA FRANCE

ARTICLE PREMIER. — Le présent accord a pour objet de rendre plus étroites les relations intellectuelles de la France et de la Pologne par tous les moyens propres à faire participer les deux pays à leur développement scientifique et à leur organisation pédagogique et à faciliter leur constante collaboration dans ces domaines.

### TITRE PREMIER

#### Echange de professeurs.

ART. 2. — Des échanges de professeurs seront organisés entre la France et la Pologne, principalement entre les Universités et les établissements d'enseignement supérieur. Les propositions en vue de ces échanges seront faites par la Commission dont il est question à l'article 10 du présent accord.

ART. 3. — Pour les échanges de professeurs entre universités et établissements d'enseignement supérieur les présentations seront faites à la Commission précitée, par les universités et établissements nommés. Le choix portera de préférence sur ceux qui sont à même d'exposer des recherches originales, de faire connaître des disciplines nouvelles, peu ou point représentées encore dans les universités où ils iront enseigner. Dans les désignations, il sera tenu compte, d'autre part, des travaux que ces professeurs auront à poursuivre dans l'un ou l'autre pays.

Parmi les professeurs d'échange, pourront être également admises les personnalités ne faisant pas partie du personnel de l'enseignement officiel, mais appartenant à des compagnies savantes ou réputées pour leurs travaux personnels.

L'enseignement sera donné par ces professeurs et savants pendant une année scolaire normale ou un semestre. Il pourra aussi consister en une série plus restreinte de leçons et de conférences sur un sujet limité.

ART. 4. — Sur la proposition de la Commission précitée, un enseignement annuel pourra être prolongé d'une ou plusieurs années pour les professeurs de l'enseignement secondaire. Le séjour des professeurs des autres enseignements ne pourra être prolongé que pendant une seconde année seulement.

ART. 5. — L'enseignement donné à l'étranger sera compté aux professeurs classés exactement comme l'enseignement donné dans le pays d'origine, pour l'ancienneté, les promotions et les distinctions honorifiques.

Sauf en ce qui concerne l'administration intérieure et les questions de personnel, les professeurs d'échange jouiront dans les universités et établissements d'enseignement supérieur, lycées et écoles, de toutes les prérogatives qui se concilient avec les lois et usages du pays.

Chaque année, le chef d'établissement adressera à la Commission un rapport sur les résultats donnés par l'enseignement du professeur d'échange. Ce rapport sera communiqué au gouvernement du pays d'origine.

ART. 6. — Dans la mesure où les lois et règlements du pays le permettent, les professeurs enseignant à l'étranger pourront faire partie dans les mêmes conditions que les professeurs nationaux et, s'il y a lieu, avec les mêmes indemnités, des jurys des examens et concours de leur spécialité.

ART. 7. — Les traitements et indemnités des professeurs échangés seront déterminés par les règlements particuliers à chaque pays d'origine et leur seront réglés par celui-ci comme s'ils ne l'avaient pas quitté. En outre, les professeurs échangés recevront une indemnité spéciale de résidence à l'étranger et le remboursement de leurs frais de voyage. Ces dépenses seront à la charge du pays d'origine, ainsi que le remboursement de la différence éventuelle du change entre la monnaie du pays d'origine et celle du pays de mission; ce remboursement sera opéré au prorata des mois réellement passés à l'étranger.

ART. 8. — Le bénéfice des échanges pourra être étendu, avec la même réciprocité, aux fonctionnaires des bibliothèques d'Etat entre la France et la Pologne.

## TITRE II

### Equivalence de diplômes.

ART. 9. — En règle générale, les études faites dans l'un ou l'autre pays pourront être comptées comme études faites dans le pays d'origine.

Les étudiants et élèves polonais ou français pourront obtenir les grades et diplômes institués dans l'un ou l'autre pays en satisfaisant aux mêmes conditions que les étudiants nationaux ou en se conformant aux règlements existants dans chaque pays sur les dispenses et les équivalences. L'obtention de ces grades et diplômes ne modifie pas les conditions fixées par les lois et règlements pour l'accès aux carrières et professions correspondantes dans l'un ou l'autre pays.

## TITRE III

### Commission technique.

ART. 10. — Il est créé une commission technique permanente chargée d'étudier les questions se rapportant aux relations scientifiques et scolaires entre les deux pays et de proposer aux deux gouvernements les mesures propres à les développer.

ART. 11. — Cette Commission est divisée en deux sous-commissions, l'une siégeant à Varsovie, l'autre à Paris. Chaque sous-commission est composée de onze membres, dont un représentant de l'autre pays contractant. Les membres sont nommés respectivement pour chaque pays par le ministre de l'Instruction publique, après avis du ministre des Affaires étrangères de chaque pays. La liste française sera soumise à l'approbation du ministre des Affaires étrangères de Pologne et réciproquement.



Les membres de la Commission sont nommés pour trois ans et leur mandat peut être renouvelé.

ART. 12. — Chaque sous-commission se réunira au moins une fois par an. Elle sera présidée, à Paris, par le ministre de l'Instruction publique, à Varsovie, par le ministre des Cultes religieux et de l'Instruction publique. Ils désigneront chacun un vice-président annuel.

ART. 13. — Les sous-commissions ont dans leurs attributions les échanges de professeurs, l'élaboration des accords spéciaux destinés à régler les équivalences de scolarité et de grades entre les deux pays, l'organisation pédagogique des échanges d'élèves de l'enseignement secondaire, la désignation des boursiers pour chaque pays, et toutes questions qui leur seront soumises par leurs gouvernements respectifs. Elles pourront correspondre directement entre elles pour les propositions qu'elles auront à présenter.

Elles pourront faire appel à titre consultatif à la collaboration de personnalités particulièrement compétentes pour les questions à traiter.

ART. 14. — Les projets de réforme élaborés par les gouvernements contractants en matière scolaire et en général les projets relatifs à l'organisation de la vie intellectuelle des deux pays seront communiqués à la Commission, afin qu'elle puisse étudier toute modification propre à assurer, dans la mesure possible, la concordance nécessaire aux échanges de professeurs, d'étudiants et élèves.

Paris, le 11 juin 1922.

Le ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts,  
LÉON BÉRARD.

Varsovie, le 9 mai 1923.

Le chef du ministère des Cultes religieux  
et de l'Instruction publique,  
MIKULAWSKI-POMORSKI.

---

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

Docteur V. BUGIEL : *Une importante contribution à l'histoire de la médecine au III<sup>e</sup> siècle de notre ère.* — Une broch. in-8°. Extrait du Bulletin de la Société Française d'histoire et de médecine.

Lisant ou relisant quelques romans grecs du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, ceux que l'on appelle à l'ordinaire les romans des sophistes, M. le docteur Bugiel y a trouvé divers passages d'un haut intérêt pour nous faire connaître la conception que se faisaient de l'art médical les médecins de ce temps-là. *L'Histoire d'Apollonius de Tyr*, en particulier, lui a fourni de nombreux et typiques détails. On lira avec curiosité et agrément l'opuscule où le savant et érudit médecin polonais a commenté sa découverte. (Je crois pouvoir employer ce terme, puisqu'aucun des écrivains qui se sont occupés de *L'Histoire d'Apollonius de Tyr* n'avait encore relevé les renseignements précieux qu'elle contient pour les historiens de la médecine).

On apprendra par l'étude de M. le docteur Bugiel comment vivait

et exerçait sa profession le médecin du III<sup>e</sup> siècle, quels étaient ses rapports avec ses subordonnés et ses élèves, la dignité et le tact de ses examens et de son diagnostic. Ce travail est une contribution de premier ordre à l'histoire de l'art médical.

G. LAFOND et P. DESFEUILLES : *La Pologne au travail*. — Un vol. in-12 de 277 pages, avec 10 illustrations. Pierre Roger, Paris, 1925.

Publié dans la collection des Pays modernes, ce livre s'ouvre par une préface de M. Georges Leygues, qui en souligne fort heureusement l'intérêt, tout en rendant un bel hommage à la Pologne et aux Polonais.

De fait, la monographie de MM. Desfeuilles et Lafond se parcourt avec plaisir quand on connaît déjà ce dont ils parlent, se lit avec attention quand la Pologne est pour vous un pays inconnu. Leur ouvrage unit en effet ce double caractère d'être un livre de voyage, évoquant les aspects divers de la nature, dépeignant les mœurs de la ville et de la campagne, et un tableau d'ensemble fort complet de la Pologne agricole, industrielle et commerciale. Bref, voici un bon livre de vulgarisation qui ne peut manquer de rendre d'utiles services.

REVUE DES SCIENCES POLITIQUES (janvier-mars 1925) : A. DE CHALENDAR : *Les finances des Etats européens depuis la guerre* : I. Pologne.

Je ne referai pas, après M. de Chalendar, un résumé de l'histoire financière de l'Etat polonais depuis 1918. Les raisons qui le contraignirent pendant plusieurs années à se laisser glisser sur la pente savonnée de l'inflation sont assez connues de nos lecteurs et aussi les détails de l'œuvre magnifique accomplie par M. Grabski pour restaurer les finances. L'exposé de M. de Chalendar, documenté et exact, prouve que, de plus en plus, on commence à s'intéresser en France, dans presque tous les milieux, aux possibilités qu'ouvre au capital étranger l'assainissement réalisé par M. Grabski. De plus en plus, conclut l'auteur, les capitaux étrangers prendront le chemin de la Pologne, car ils y seront attirés « non seulement par l'appât d'intérêts rémunérateurs et dans l'espoir de tirer parti d'immenses ressources naturelles, mais aussi par la confiance qu'inspirent toujours les pays revenus, malgré de grandes difficultés économiques, aux principes d'honnêteté et de prudence qui sont la base même d'une saine politique financière ».

REVUE DE SCIENCE ET DE LÉGISLATION FINANCIÈRE : A. DE CHALENDAR : *Quelques observations sur le régime fiscal de la Pologne*.

Il n'est point possible encore d'entreprendre une étude complète du régime fiscal de la Pologne et on en conçoit aisément la raison : dans ce pays qui vient seulement, grâce à M. Grabski, d'assainir

ses finances, la législation financière n'est pas encore fixée *ne varietur*. Elle se fait, et se trouve en constante évolution.

Aussi, ce ne sont que des observations ayant une portée très relative, parce que limitées seulement au temps présent, qu'a voulu présenter M. de Chalendar dans cette très intéressante étude. Je rappelle qu'il a puisé sa documentation aux meilleures sources, car, si je ne me trompe, il fut chargé, l'an dernier, par le gouvernement français d'une mission d'études en Pologne et a pu, pendant plusieurs mois, se tenir en contact permanent avec le ministère des finances polonais.

M. de Chalendar examine ici particulièrement les deux points suivants : quelle a été sur la législation et la pratique fiscales la répercussion d'une longue période d'instabilité financière, — le régime d'impôts actuels en Pologne correspond-il à la situation économique ?

On lira avec attention et intérêt ses remarques : des premières, on tirera de nouvelles raisons pour condamner l'inflation, des secondes, on conclura que les charges fiscales imposées présentement au contribuable polonais sont assurément très lourdes, mais qu'elles n'ont pas atteint encore le maximum de l'effort qu'il pourrait supporter et que si l'organisation de l'impôt n'est pas encore parfaite en Pologne, l'expérience et la vue réaliste des choses amèneront de plus en plus les dirigeants de ce pays à améliorer leurs conceptions.

LA REVUE DU SIÈCLE (1<sup>er</sup> avril 1925) : François RENIÉ : *La Société des Nations et le problème de la sécurité*.

Encore qu'il la félicite d'avoir su réaliser le sauvetage de l'Autriche, M. Renié n'a pas une grande confiance dans la Société des Nations, et doute que ce soit sous son égide que se puisse chercher la solution du problème de la sécurité. A l'appui de sa thèse, formulée avec une précision concise et impressionnante, il note « la manœuvre concertée des pangermanistes autrichiens pour une union économique avec le Reich, destinée à encercler la Tchéco-Slovaquie » et la campagne entreprise par la propagande allemande au sujet du corridor polonais. Il en profite pour introduire dans son développement une page excellente qui pose tout à fait comme il convient la question de Dantzig et de la Prusse Orientale.

Henri de MONTFORT.

---

## L'ART POLONAIS A PARIS

LES ARTISTES POLONAIS AU SALON DE LA SOCIÉTÉ  
NATIONALE DE BEAUX-ARTS : 1<sup>re</sup> SÉRIE (1).

### *Peinture*

S. I. Un pastel de *M. Azentowicz*, maintenu dans les tonalités molles et floues, présente une ravissante jeune fille qui s'épanouit, telle une fleur printanière. Un paysage de *M. J. Peske* nous séduit par la clarté toute méridionale de ses lignes, par la riche puissance de son coloris. Le portrait de feu *J. Styka*, en costume polonais, par *M. T. Styka*, est conçu avec le goût de la magnificence qui est propre à ce peintre.

S. IV. *M. Stach* jette sur le fond cru de la toile une tête de jeune fille peinte en larges touches. Cela ferait un très joli projet d'affiche décorative, genre d'art, que *M. Stach* aurait tort de négliger.

S. VII. Le paysage fluvial de *M. Zukowski* possède des qualités de mouvement et de vie incontestables. Dommage que l'artiste s'y est appliqué aux détails avec trop de minutie. La vue de moines agenouillés devant l'autel de la Vierge Miraculeuse de *Yasna Gora*, par *Mme Chelmonska* a beaucoup d'intimité chaude et colorée. Le flot de lumière qui tombe par la fenêtre du côté gauche, semble par contre trop épais et figé sans raison.

S. X. *Mlle O. Boznanska* expose deux portraits remarquables dans son ancienne manière. Volontairement, elle éteint la chanson des couleurs que nous avons admirée dans ses envois aux deux Salons précédents.

S. XII. *Sculpture*. La tête d'une jeune fille, par *E. Biegas*, est sobre et bien attrayante. Personne ne nous a pu indiquer les deux sculptures annoncées par *M. de Puget*. Sont-elles vraiment exposées ?

### PETITES EXPOSITIONS

M<sup>me</sup> Z. LEWICKA CHEZ DRUET

Je ne connaissais pas — j'avoue — cette variété du talent plein de promesses de *Mme Z. Lewicka*. Sa petite exposition d'une ving-

(1) Nous parlerons du Salon des Artistes Français dans le prochain numéro.

taine d'aquarelles est un ravissement. Paysages et natures mortes, rues pittoresques de vieilles villes, arbres, fleurs et rivières, ainsi que compositions figurales — l'artiste traite tous ces sujets sur la base d'un dessin souple, ferme et personnel, avec une richesse chaude et fine de coloris qui chante et attire.

#### ALEX RZEWUSKI A L'HOTEL CHARPENTIER

La nouvelle exposition du comte A. Rzewuski affirme avec éclat la maturité de ce talent si original et varié. Il y a réuni une véritable galerie de beautés féminines de races les plus diverses. Quelques traits nets et souples, des courbes à la fois voluptueuses et chastes, notées en lignes nonchalantes et brisées, ravivées par-ci par-là d'une tache de couleur — et voici son sujet évoqué dans la vérité essentielle de son type et de son expression. L'artiste se joue des difficultés, choisit comme à plaisir des poses rares et compliquées pour leur trouver aussitôt une solution imprévue et cependant naturelle. C'est qu'il a un don extraordinaire de composition synthétique.

Mais son but réel, qui lui tient le plus au cœur, c'est un effet décoratif. Et la courbe infiniment variée des corps de femme lui sert d'arabesque capricieuse, toujours renouvelée pour des compositions décoratives. Cette passion fait l'unité étonnante de l'œuvre entière d'A. Rzewuski, en liant strictement ses portraits (d'hommes ou de femmes) à sa série éblouissante de projets, de costumes pour la célèbre revue du Moulin-Rouge. Il y dépense sans compter une fantaisie nourrie de visions d'Orient, mûrie dans une intime communion avec le raffinement succulent des maîtres français du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pleine et vigoureuse sous des dehors d'élégance parfois évanescents, son œuvre trahit une personnalité artistique riche et indépendante, amoureuse de la beauté pure.

Dans le nombre de ses portraits polonais, nous relevons ceux de la princesse Adam Lubomirska (deux fois), des princesses Léon et Charles Radziwill, de la comtesse Edwige Rzewuska, de Mlle Florence Kolinska (des Gertrudes Hoffman girls).

Edouard WORONIECKI.

---

## INFORMATIONS DIVERSES

Parmi les collections réunies au Pavillon de Marsan (Palais du Louvre) et envoyées de toutes les parties du monde à l'Exposition philatélique internationale, se trouvent plusieurs collections, apportées par M. W. de Polanski, délégué de la Direction générale des Postes et Télégraphes et de l'Association Philatélique de Pologne.

En première ligne, on remarque la collection remarquable du Musée de la Direction générale des Postes et Télégraphes de la République de Pologne (hors concours) qui présente le développement du timbre-poste polonais depuis 1917. Chaque émission fait l'objet d'une véritable monographie historique, illustrée par des dessins originaux du timbre et par des essais et épreuves correspondants, etc...

Une magnifique série de timbres-poste, qui doit bientôt être mise en circulation donne la reproduction de différents monuments situés dans les villes principales et rappelle la glorieuse histoire de la Pologne héroïque.

De jolies vignettes postales, préparées pour la poste aérienne, sont exposées en épreuves tirées sur papier avec les couleurs définitivement approuvées. Les bureaux de poste en seront prochainement approvisionnés.

Des collections privées seront présentées par les personnes suivantes; nous en indiquons les principales caractéristiques.

1) M. W. de Polanski. — Varsovie.

Remarquable collection spécialisée des marques postales, timbres-poste, enveloppes timbrées, oblitérations, documents et gravures historiques se rapportant aux Postes de Pologne, ainsi que l'ouvrage bien connu : « Timbres-poste de Pologne aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (1780-1870) ». Dans cette collection, nous voyons des objets uniques comme, par exemple, le cliché original, qui servait en 1860, pour le tirage du timbre-poste polonais, puis plusieurs enveloppes timbrées dont il n'existe qu'un seul exemplaire, etc...

2) M. Stanislas d'Ejmond. — Varsovie.

Une magnifique collection sur le développement des différentes émissions des timbres-poste en Pologne. A l'exposition, se trouve seulement un petit fragment de cette grande collection en 12 volumes.

3) M. W. de Rachmanow. — Varsovie.

Une magnifique collection de timbres-poste suisses cantonaux en pièces, bandes et blocs, d'une beauté exceptionnelle.

4) M. J. Januszewski. — Varsovie.

Etude très intéressante sur les timbres-poste polonais avec sur-

charge « Odesa », très rares, puis les timbres-poste du Corps polonais de Dowbor-Musnicki.

5) M. A. B. Piaskowski. — Varsovie.

Etude remarquable sur les marques postales pour les bureaux de poste de campagne français en Pologne.

6) M. A. Pachonski. — Varsovie.

Première émission des timbres-poste de la Lithuanie centrale sur lettres entières.

Notons, en terminant, que la participation si importante de la Pologne à cette exposition a eu lieu sur l'initiative et grâce au concours du ministre des Affaires étrangères, de la Direction Générale des Postes et Télégraphes de la République de Pologne, du ministre des Chemins de fer de Pologne.

Les prix suivants ont été décernés aux collections exposées :

M. W. de Polanski : médaille d'or avec félicitations du jury et médaille de vermeil;

M. A. B. Piaskowski : médaille de vermeil; M. W. de Rachmanow et M. J. Januszewski : médailles d'argent; M. St. d'Ejsmond et M. A. Pachonski : médailles de bronze.

La direction générale des Postes et Télégraphes de la République de Pologne était hors concours.

\*  
\*\*

La *Confédération Générale des Planteurs de Betteraves* a organisé, le 5 mai 1925, une réunion à l'occasion de l'arrivée en France de M. Humnicki, délégué officiel de la *Confédération des Planteurs de Betteraves polonais*, qui visite actuellement les principales associations agricoles betteravières de l'Europe, pour les entretenir de l'importante « Journée des Planteurs de Betteraves » qui aura lieu à Varsovie le 20 juin, pendant le Congrès international de l'Agriculture.

M. Monmirel, président de la C. G. B., présidait cette réunion à laquelle assistaient plus de cinquante représentants des associations agricoles betteravières de tous les départements producteurs, et de nombreux parlementaires; citons notamment MM. Donon, Bachelet, Guesnier, Cassez, Langlois, sénateurs; Ferté, député.

M. Humnicki répondit très aimablement aux souhaits de bienvenue que lui adressa M. Monmirel et fit ensuite un exposé très intéressant des visites qu'il vient de rendre aux grandes associations betteravières étrangères. Il montra que partout la culture de la betterave souffrait des mêmes maux et insista sur l'importance de la grande réunion betteravière de Varsovie où tous les producteurs pourront discuter des meilleurs remèdes à apporter à la situation betteravière pour éviter une crise.

\*  
\*\*

Une délégation des médecins polonais, qui sont venus prendre part au deuxième Congrès médical franco-polonais, s'est rendue.

le 5 mai 1925, à Nancy pour assister à la célébration de la fête nationale de la Pologne.

Elle a été saluée sur le quai de la gare par MM. Louis Spillmann, doyen de la Faculté de Médecine, et plusieurs professeurs de la Faculté. Reçue par M. Charles Adam, membre de l'Institut, recteur de l'Université, la délégation a visité les hôpitaux Villemin et Maringer.

A midi, les médecins vinrent au cercle des étudiants, où ils furent fêtés.

Puis, ce fut un banquet où l'on célébra l'amitié séculaire qui unit la Lorraine à la Pologne.

Dans l'après-midi, la délégation se rendit successivement à l'hôtel de ville, au musée historique lorrain, à l'église Bonsecours où repose le roi Stanislas, à l'Institut anatomique.

Enfin, à 20 h. 30, il y eut une grande soirée de gala au théâtre municipal, au cours de laquelle M. Le Landais, avocat à la Cour de Paris, fit une conférence, fort appréciée, sur la vie intellectuelle de la Pologne et particulièrement sur la musique polonaise, dont il s'est attaché, avec éloquence à faire ressortir le caractère éminemment national.

Mlle Nelly Eynols et Mlle Napierkowska ont bien voulu prêter le concours de leur grand talent à cette soirée, qui a été un beau succès.

Toutes les autorités civiles et militaires assistaient à ce gala; S. Exc. M. l'Ambassadeur de Pologne en France s'était fait représenter par M. le Consul de Pologne à Strasbourg.

\*  
\*\*

Le lundi 4 mai 1925, au Comité National d'Etudes, réuni dans la Chambre du Conseil de la Cour de Cassation, M. Dombrowski, député à la Diète, ancien vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne, a fait une intéressante conférence, très applaudie, sur le problème de la sécurité.

La réunion était présidée par M. Maurice Croiset, administrateur du Collège de France, qui a remercié l'orateur : elle s'est terminée par une brève allocution de M. Georges Blondel, qui a caractérisé avec précision et clarté le double péril, germanique et russe, menaçant à la fois la Pologne et la France.

\*  
\*\*

Le 24 avril 1925, sur l'initiative de l'Agence polonaise de Presse, a eu lieu, au cercle de la Renaissance, un dîner qui réunissait les membres de la presse polonaise et tchécoslovaque, à l'occasion de la signature de la convention commerciale et du traité de conciliation et d'arbitrage entre la Pologne et la Tchécoslovaquie.

A la fin du dîner, le comte Poninski, premier secrétaire de l'ambassade de Pologne à Paris, a indiqué, en termes éloquents, l'heureuse influence des nouveaux accords polono-tchécoslovaques sur



l'entente entre les deux pays; et il a fait ressortir l'importance du rôle joué par la France dans le rapprochement de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

Dans sa réponse, M. Kernó, conseiller de la Légation de Tchécoslovaquie à Paris, a remercié le comte Poninski des sentiments si aimablement exprimés par lui et a célébré l'entente franco-tchécoslovaque.

Des allocutions furent également prononcées par MM. Paul Kleczkowski, président de l'Union Syndicale des correspondants polonais à Paris; Hieronimko, correspondant du *Robotnik* à Paris; Stanislas Szpotanski, directeur de l'Agence polonaise de Presse, et par un représentant de la presse tchécoslovaque.

\*  
\*\*

La délégation de jeunes architectes de l'Ecole Polytechnique de Varsovie, qui est venue en France, sous la direction de MM. les professeurs Kaminski et Lalewicz, vient de quitter Paris pour retourner à Varsovie. Ces jeunes gens ont remis à M. André Ménabréa, secrétaire général de l'Association France-Pologne, pour le remercier des soins dont ils avaient été entourés pendant leur séjour en France, un album du Zamek de Varsovie, revêtu de leurs signatures.

\*  
\*\*

M. André Ménabréa, secrétaire général de France-Pologne, a donné à Brive, le 11 mai, une conférence sur la question de Dantzig et la sécurité européenne; le 12 mai, il a pris la parole, sur le même sujet, à Tours et, le 13 mai, à Lorient.

\*  
\*\*

M. et Mme Edouard Champion ont offert, le 6 mai 1925, un déjeuner en l'honneur de M. Ladislas Reymont.

Assistaient notamment à ce déjeuner : M. Henri de Régnier et Mme Gérard d'Houville; MM. René Boylesve, Joseph Bédier, Jérôme Tharaud, Paul Valéry, François Mauriac, Marsan, Schoell, Francis de Miomandre, Gérard Bauer, Z.-L. Zaleski, Casimir de Woznicki.

Des allocutions applaudies ont été prononcées par MM. Schoell et Z.-L. Zaleski.

Les assistants ont signé l'original du menu, par Jou, qui a été offert à Ladislas Reymont.

\*  
\*\*

Nous avons appris avec un profond sentiment de tristesse, et de regret la mort du célèbre peintre polonais Jean Styka, décédé subitement à Rome.

Né à Lwow, en 1858, Jean Styka avait commencé ses études artistiques dans cette ville, et les avait continuées d'abord à Vienne, où il avait obtenu la plus haute distinction de l'Académie des

Beaux-Arts, puis à Cracovie, où il travailla pendant trois ans sous la direction de l'illustre Jean Matejko.

Jean Styka fut d'abord connu pour ses grandes compositions panoramiques, telles que « Polonia », « Golgotha », « la bataille de Raclawice », exécutées avec Wojciech Kossak.

A Paris, il se spécialisa surtout dans le portrait et il devint rapidement un peintre à la mode; il avait acquis une grande facilité et une remarquable habileté.

Nous citerons également les scènes de *Quo Vadis* qui se trouvaient dans sa villa de Capri, près de Naples, et les illustrations d'une édition d'art de l'*Odysée* qui venait de paraître à Paris.

Jean Styka avait toujours été animé d'un ardent patriotisme polonais.

Il laisse deux fils, Tadée et Adam, qui sont également deux artistes renommés.

Les obsèques de Jean Styka ont eu lieu à Rome, en l'église Saint-Stanislas; le corps a été déposé provisoirement au cimetière de Verano; il sera inhumé définitivement dans la chapelle Quo Vadis, sur la Via Appia.



Le samedi 2 mai 1925, a été inauguré, en présence de M. Bertoni, ministre plénipotentiaire, venu spécialement de Varsovie, le nouvel hôtel de l'ambassade de Pologne à Paris, 12 et 14, avenue de Tokio.

Assistaient également à cette cérémonie S. Exc. M. l'Ambassadeur de Pologne et Mme de Chlapowska, les fonctionnaires de l'ambassade, de la mission militaire et du consulat général, les représentants de toutes les organisations polonaises.

M. l'abbé Szymbor, recteur de la mission catholique polonaise en France, consacra l'immeuble et prononça une allocution; prirent ensuite la parole S. Exc. M. de Chlapowski, qui définit en termes excellents la nécessaire collaboration franco-polonaise et le ministre Bertoni, qui prit possession du local de l'ambassade au nom du gouvernement de la République de Pologne.



Le 6 mai 1925, au cours d'un déjeuner qui fut offert en son honneur par les représentants de la presse anglo-saxonne à Paris, M. Adam de Piasecki, représentant de l'association polonaise auprès de la Société des Nations, a prononcé un excellent discours, dans lequel il a passé en revue les différents problèmes de la vie politique et économique polonaise, en insistant plus particulièrement sur leur position par rapport à l'Angleterre et aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Abordant « avec une parfaite sincérité » la question de la sécurité, M. Adam de Piasecki dit notamment à ce sujet :

C'est un fait connu que le gouvernement polonais, aussi bien que l'opinion polonaise tout entière, ont repoussé à l'unanimité toute discussion au

sujet de la revision des frontières polonaises. Je voudrais que vous compreniez bien, messieurs, que cela n'a pas été fait seulement dans un élan du sentiment patriotique ou à cause de la dignité nationale offensée. Cette attitude nous a été dictée par le plus froid calcul. Nous comprenons très bien que nous ne risquons rien par cette attitude. La leçon des partages de la Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'on se plaisait alors à justifier par le pacifisme dérivant de la philosophie rationaliste du siècle, ainsi que la leçon donnée par Bismarck, par la bataille de Sadowa, et, à peine cinq ans après, par celle de Sedan, nous ont fait comprendre que le moindre affaiblissement de la Pologne au profit de l'Allemagne aurait comme conséquence inévitable l'accroissement des tendances agressives du Reich et au bout de quelque temps l'extension de cet état au détriment de la Pologne et peut-être, aussi, au détriment de la France et de la Belgique. Il n'est pas possible de créer une paix durable en rebroussant chemin ni en revenant aux méthodes politiques périmées qui consistaient à marchander avec les consciences nationales des citoyens.

\*  
\*\*

Le dimanche 3 mai 1925, a été ouverte la 5<sup>e</sup> Foire Internationale de Poznan, qui compte 2.200 exposants; sur ce nombre, plus de 20 % sont étrangers : parmi elles, on relève notamment 200 maisons allemandes, 25 françaises, 20 autrichiennes, etc...

\*  
\*\*

Sous le patronage de l'Académie de Marseille, de la Société des Amis des Lettres et des associations franco-polonaises, le souvenir de Frédéric Chopin à Marseille sera célébré dans cette ville le 23 mai. Le matin, aura lieu l'inauguration d'une plaque de marbre sur la façade de l'hôtel Beauvau, où Chopin résida trois mois en 1839. L'après-midi, au théâtre du Gymnase, conférences par M. Emile Ripert, président de l'Académie de Marseille, sur « George Sand et Mickiewicz », par M. Edouard Ganche, président de la Société Frédéric Chopin, sur le « Génie de Chopin et la Pologne ». Un concert de musique polonaise aura comme interprètes : Mme Marthe Bouvaist-Ganche, pianiste; Mme Germaine Maurech, cantatrice, et M. Liotier.

\*  
\*\*

MM. Georges Lecomte, de l'Académie française, président de la Société des Gens de Lettres, Rosny aîné, de l'Académie Goncourt, Bourdelle, Marius-Ary Leblond, directeurs de la « Vie », ont organisé, avec le concours de l'Association France-Pologne, un banquet en l'honneur de Stanislas Reymont, lauréat du prix Nobel.

Le banquet aura lieu au Cercle de la Renaissance, 12, rue de Poitiers, le vendredi 15 mai 1925, à 20 heures.

\*  
\*\*

L'Association France-Pologne, à laquelle se joignent les associations polonaises et franco-polonaises de Paris, prie les Polo-

nais et les Français d'assister au service funèbre qui sera célébré le dimanche 24 mai, à 11 heures précises, en l'église de Montmorency, à la mémoire des Polonais morts en émigration.

A l'issue du service, aura lieu le pèlerinage traditionnel au cimetière, où des fleurs seront déposées sur les tombes polonaises.

Trains : Paris-gare du Nord à 9 h. 1/2 et à 10 heures.

Tramway : Place de la Trinité-Engghien, puis tramway Engghien-Eglise de Montmorency.

\*  
\*\*

Le 5 mai 1925, la Commission de propagande de la Fédération interalliée des Anciens Combattants (FIDAC), dans laquelle la Pologne est représentée par M. Kossowski, a adopté à l'unanimité la déclaration suivante :

« Justement convaincus que la cause de la paix, qui constitue  
« notre programme, est fondée sur l'indissoluble fraternité et  
« l'étroite collaboration qui nous unissaient sur les champs de ba-  
« taille, ainsi que sur le respect absolu de tous les traités, nous  
« affirmons une fois de plus notre solidarité dans la paix et décl-  
« rons surveiller les tendances guerrières dans les pays ex-ennemis,  
« n'importe où elles existent, en leur opposant toujours nos forces  
« résolues et unies. »

\*  
\*\*

Dimanche, le 17 courant, aura lieu au hameau de La Targette, près Arras, l'inauguration d'une croix commémorative en l'honneur des volontaires polonais tombés sur les champs de bataille de France.

Cette croix sera élevée par l'Union des Anciens Combattants Polonais en France à l'endroit où, le 9 mai 1915, les Volontaires polonais combattant dans les rangs de la Légion étrangère percèrent le front ennemi et s'emparèrent des tranchées allemandes devant le village de Neuville-Saint-Vaast. Les pertes sanglantes que subit ce jour-là la Compagnie polonaise lui valurent une glorieuse citation à l'ordre du jour de l'armée.

La croix érigée à La Targette sera, dans un avenir prochain, remplacée par un monument de pierre élevé au même endroit et qui servira à honorer la mémoire de tous les Polonais tombés sur le sol de la France pendant la Grande Guerre. C'est l'Union des Anciens Combattants polonais en France qui a pris l'initiative de recueillir les fonds nécessaires à l'érection de ce monument.

La cérémonie de dimanche revêtira un aspect très solennel. Le gouvernement y sera représenté. Les autorités locales, le préfet, le maire d'Arras et de Neuville-Saint-Vaast, le général commandant le corps d'armée y assisteront, ainsi que de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique et militaire qui arriveront le matin de Paris en compagnie des différentes délégations des Sociétés des Anciens Combattants français, tchèques et autres. M. l'Ambassa-

deur Chlapowski prononcera un discours à l'inauguration du monument. La cérémonie religieuse sera présidée par Mgr Jullien, évêque d'Arras, qui procédera à la bénédiction du monument, après la messe en plein air qui sera célébrée par Mgr Helenowski, aumônier des Sokols. L'ordre du jour de la manifestation est fixé comme il suit :

- 1) réunion des délégations polonaises, des Sociétés de gymnastique (Sokols) et autres, sur la place de la gare à 8 h. 1/2 du matin;
- 2) défilé dans les rues d'Arras, drapeaux, bannières et musiques en tête;
- 3) messe en plein air à 11 h. 1/2;
- 4) bénédiction de la croix commémorative à 12 h. 1/4;
- 5) discours;
- 6) défilé des délégations polonaises et étrangères devant le monument.

\*  
\*\*

Au cours de la dernière séance de la commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, le président, M. le professeur Bergson, a donné lecture de la lettre qui lui a été adressée par le comte Skrzynski, ministre des Affaires étrangères de Pologne. Dans cette lettre, le ministre polonais a annoncé que son gouvernement avait accordé 100.000 francs pour contribuer au premier budget annuel de l'Institut de coopération intellectuelle, fondé dernièrement à Paris, et il a salué avec la plus grande satisfaction l'offre généreuse du gouvernement français de créer à Paris cet Institut.

Le président Bergson a exprimé ses vifs remerciements au gouvernement polonais et, en particulier, à M. le professeur Halecki, délégué polonais à la commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations.

\*  
\*\*

MM. Paul Cazin et André Jacquet viennent de publier, à la librairie Picart, 59, boulevard Saint-Michel, la traduction de *Justice* et de *Le Condamné n° 437*, par Ladislas St. Reymont (1 vol. in-8°. 215 pages. Prix : 7 fr. 50).

\*  
\*\*

Le nouveau livre de M. Edouard Ganche, *Dans le souvenir de Frédéric Chopin*, est annoncé en librairie : nous avons publié à son sujet une note dans les pages de couleur du précédent numéro.

Ce volume est édité par le « *Mercur de France* » (prix : 15 francs).

---

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

---

PARIS. — SOC. GÉNÉR. D'IMPR. ET D'ÉDIT., 71, RUE DE RENNES.

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9<sup>e</sup>) — Tél. : Louvre 11-83

### MEMBRES DONATEURS

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.  
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.  
Sté Glé DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.  
MM. WORMS et CIE ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

### MEMBRES FONDATEURS

- AIR-EXPORT, comptoir international, industriel et commercial, aviation, automobile, électricité, 25, rue des Buttes-Montmartre et 24, rue Edouard-Vaillant, Saint-Ouen (Seine).  
BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).  
BANK ZWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES 1<sup>e</sup> Poznan Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.  
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE À VARSOVIE, succursale de Paris, 35 rue de Châteaudun, Paris.  
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat Paris.  
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.  
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.  
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, avenue Berthelot, Lyon.  
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.  
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.  
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.  
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides, Paris.  
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.  
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.  
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.  
MM. ST. GRABIANOWSKI et CIE, Ingénieurs-Consultants, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).  
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.  
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.  
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).  
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et Cie, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse, à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).  
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.  
M. Michel KLEINDEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.  
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.  
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.  
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.  
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.  
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.  
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.  
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF, 9, rue Scribe, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES « PREMIER » (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 30, rue de Grammont, Paris.  
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.  
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.  
MM SCHNEIDER et CIE, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.  
M Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Édouard-VII, Paris.  
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, 11, rue d'Argenson, Paris.  
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES, 22, rue de la Douane et 15, rue Ambroise-Thomas, Paris.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE**, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir SOSNOWSKI**, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON**, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE**, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- Maurice TILLIER**, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
- L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE**, 16, boulevard Malesherbes, Paris.

#### MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. Mieczyslaw AU**, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznan, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9<sup>e</sup>.
- le Directeur de la **BANQUE FONCIÈRE (BANK ZIEMANSKI)**, 1, rue Kredytowa, Varsovie.
- le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM** (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).
- L. BOREL**, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.
- Salézy BORNSTEIN**, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE**, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.
- L. J. BUHR**, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.
- Vincent BYSTRZANOWSKI**, Inspecteur de la Société « Linotype », 153, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Camille CHABRIÉ**, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Établissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER**, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET**, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY**, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- François DOLEŻAL**, Conseiller Commercial à l'Ambassade de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.
- DUBOS Frères et Cie**, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD**, Éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris.
- DUPEYRAT**, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Économique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI**, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN**, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard-VII, Paris.
- Sigismond ERNST**, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- DE FALLOIS**, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Étienne FOGÈRE**, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS et Cie**, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖHLICH**, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières à Marseille.

MM. André GIVELET, Maisons de vins de Champagne de Saint-Marceaux et Cie, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Etudes, 10, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.

K. HACIA, Directeur-Général de la « Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc. » (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à l'Ambassade de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.

Edmond KALETA, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Lwow, 8, rue Pierre-Haret, Paris.

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant, 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévisse, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.

Pierre LACOURBAT, teinturier en pelletteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beaurepaire, Roubaix (Nord).

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.

Joseph LIKIER, soieries, 20, rue Chauchat, Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.

Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Omer NEVEUX, éditeur, Poznań.

Comte Miecislav ORLOWSKI, attaché à l'Ambassade de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.

Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

Louis RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

Victor-François RENIER, Propriétaire de l'Hôtel Taranne, 153, boulevard Saint-Germain, Paris.

Louis RØEDERER (L. Olry RØEDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.



**N.M. Arsène ROZÉE, Consul de Pologne, 8, rue Empereur-Vespasien, Alger.**

**SCHUEURER, LAUTH et Cie. Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).**

le Directeur de la Maison **J. H<sup>rs</sup> SECRESTAT AINÉ**, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : **Paul SIMON**, 14, rue Foksal, Varsovie).

**LADISLAS SEKUTOWICZ**, Ingénieur **E. P. C.** Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

**Paul SIMON**, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la **SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ**, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la **SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE**, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la **SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER**, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

**Ladislav SRZEDNICKI**, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

**Alfred STEMPOWSKI**, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du **SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE**, 6, rue Baudin, Paris.

**Pierre TAMBUTÉ**, confections pour dames, fillettes et babys, 58, rue de la Glacière et 5, rue de Palestro, Paris.

**TEPLANSKI**, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

**Albert TIRMAN**, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

**Albert TROULLIER**, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président de la Société de Législation Comparée, 2, square Alboni, Paris.

**Edmond TYBERGHEIN**, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon, Paris.

Comte **Etienne TYSZKIEWICZ**, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.

Colonel **VACHOUX**, 13, quai George V, Le Havre.

**Alfred WALLACH**, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

**Mathieu WALLENBORN**, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

**A. WASSERSTROM-LEROUX**, commissionnaire, 11, rue Martel, Paris.

Docteur **Cyprien de WEGLENSKI**, 5, villa de la Tour, Paris.

**Alphonse WEIL ET FRÈRES**, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

**Antoine WISE**, B. P. F., 156, Port-Saïd (Egypte).

**Marc ZWIERZYNSKI** (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; clasage de draps neufs), 25, rue Jules-Vallès, Saint-Ouen (Seine).

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS  
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

**MALACHOWSKI**

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII<sup>e</sup>)

# ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

## PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, ALFRED CHLAPOWSKI, GEORGES CLEMENCEAU, IGNAZ PADE-REWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

## COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, ancien Ministre; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, ancien Ministre; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALBERT MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ, PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHEL, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Alné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

*Vice-Présidents* : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

*Secrétaire-Général* : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

*Trésorier* : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

*Membres* : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et de l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial de l'Ambassade de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Homme de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; le Comte ALEXANDRE SZEMBEK, Conseiller de l'Ambassade de Pologne à Paris; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire d'Ambassade; ZYGMUNT L. ZALESKI, Homme de Lettres.

## CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉ DE ROMER, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

# Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

**Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE**

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

## Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezetesteb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-03

**82, rue Saint-Lazare — Paris (IX<sup>e</sup>)**

**EFFECTUE** toutes opérations de Banque

**OUVRE** comptes courants en francs français et en zlotys.

*Service spécial et conditions particulières pour toutes affaires avec la Pologne, dans le but de faciliter les échanges commerciaux entre ce pays et la France.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

### SUCCESSALES

#### Agences à Poznań

Place de la Liberté  
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-  
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-  
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Gło-  
gowska 100

Gwarna 49

#### en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4  
GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 11-13  
Cracovie, Główny Rynek 18  
Katowice, Krakowska 7.  
KIEŁCE, Kolejowa 54  
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45  
Łódź, Piotrkowska 72  
Lwów, Jagiellońska 1  
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki  
RADOM, Plac 3 Maja  
Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.  
TORUŃ, Żeglarska 26  
Varsovie, Jasna 1  
— Jasna 8  
WILNO, Mickiewicza 1  
ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

#### Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

#### Étranger :

New - York Agency,  
953, Third Avenue

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-  
Lazare.